



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE PRODUCTIVITE ET DE RESILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE RURAUX
(RIZ PLUS)

TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UNE FIRME POUR LA MISE EN PLACE ET
L'OPERATIONNALISATION DU DISPOSITIF D'APPUI-CONSEIL DANS LES REGIONS
ALAOTRA MANGORO ET SOFIA**

1 CONTEXTE D'INTERVENTION

1.1 Contexte global

Les perspectives de développement à Madagascar sont limitées par les infrastructures, le capital humain, la transformation structurelle lente, la mauvaise gouvernance et la forte exposition aux chocs climatiques. Parmi la population, les plus pauvres sont concentrés dans les zones rurales. La pauvreté reste omniprésente et profondément enracinée. Elle est aggravée par la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine qui a exercé des pressions sur la reprise économique.

Madagascar est affligé par une faible productivité, une mauvaise gestion des ressources naturelles et une croissance démographique relativement élevée. La vulnérabilité élevée de Madagascar face au changement climatique constitue un risque accru pour ses systèmes alimentaires et sa sécurité alimentaire. Le secteur primaire se trouve fragilisé par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes hydrométéorologiques. A cela s'ajoutent l'épuisement du capital naturel et des services écosystémiques des paysages ruraux, l'insécurité foncière, l'inégalité d'accès aux ressources pour les femmes, jeunes et personnes handicapées. Plus particulièrement, la riziculture occupe une place importante à la fois, dans l'activité économique dans la plupart des ménages ruraux, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. Pourtant, la détérioration des systèmes d'irrigation existants ainsi que le faible accès à l'utilisation des intrants ont contribué à la baisse de la production de riz. Face à toutes ces situations, le Gouvernement de Madagascar a reçu un fonds de la Banque Mondiale pour la mise en oeuvre du Projet de productivité et de résilience des moyens de subsistance ruraux (RIZPLUS). Placé sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MinAE) et mis en œuvre pour une période de 5 ans. Ainsi, le Projet a été mis en vigueur le 5 Octobre 2023. L'objectif du Projet c'est d'augmenter la production alimentaire par une amélioration de la gestion des ressources naturelles et la connectivité aux marchés dans les zones ciblées par le projet. Le Projet intervient dans les régions Alaotra Mangoro et Sofia. Au sein de ces régions, plus d'une dizaine de filières ont été pré-identifiées pour être appuyées.

La mise en œuvre du Projet via les structures existantes au sein du MinAE améliore l'appropriation et la durabilité. Le Projet accordera la priorité des institutions concernées pour accroître les opportunités de

renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles à travers le Ministère, si essentielles à la durabilité des investissements, à la prestation de services et à la performance à long terme du secteur.

Une Unité de Gestion de Projet (UGP) est créée pour la coordination nationale du Projet dont les principales fonctions sont de gérer les moyens du Projet et d'assurer la maîtrise d'œuvre des activités prévues au niveau national. Des Unités d'Exécution du Projet (UEP) seront également créées dans des deux régions d'intervention (Sofia et Alaotra Mangoro).

Dans le cadre de la sous-composante 3 1, pour la maîtrise d'œuvre au niveau des 2 régions, le Projet prévoit de recruter un cabinet pour la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif d'appui conseil composé de 2 équipes (Alaotra Mangoro et Sofia). Le but c'est de fournir un soutien aux agriculteurs/coopératives agricoles/opérateurs économiques dont les principales missions et tâches sont décrites dans les présents termes de référence.

1.2 Description du Projet RIZ PLUS

1.2.1 Objectif de développement du Projet

L'objectif de développement du Projet (ODP) est d'augmenter la productivité et renforcer la résilience¹ des moyens de subsistance ruraux dans les zones ciblées à Madagascar

Les indicateurs ODP suivants sont les indicateurs clefs d'effet du Projet :

- Bénéficiaires directs du Projet (nombre de ménages)

Effet 1: Productivité et résilience accrues

- Augmentation de la production de riz dans les zones d'intervention du Projet (%)
- Les agriculteurs adoptent les technologies, innovations et pratiques relatives à l'agriculture climato-intelligente/agroécologique (nombre)

Effet 2 : Amélioration de l'accès au marché

- Augmentation du volume de l'excédent commercialisé des cultures cibles dans les zones appuyées par le Projet (%)

Effet 3 : Amélioration de la gestion du paysage

- Augmentation de la superficie du paysage (bassins versants, aménagements) dans le cadre de pratiques de gestion durable (Ha)

1.2.2 Les composantes du Projet

La mise en œuvre du Projet s'articule autour de 5 composantes comme présentées dans le tableau suivant :

Composantes/Sous-composantes
1. Promouvoir la restauration et la gestion pilotées par la communauté des bassins-versants dans les zones ciblées
1.1 Elaboration des plans de développement locaux

¹Dans ce contexte, la résilience fait référence à la « résilience climatique » par l'adoption de technologies/pratiques climato-intelligentes et à la « résilience économique » par la diversification dans des cultures autres que le riz et par un accès accru aux marchés.

Composantes/Sous-composantes
1.2 Reboisement et lutte contre l'érosion dans les bassins versants
1.3 Promotion des pratiques agroécologiques
2. Renforcer et gérer durablement les infrastructures et les services d'irrigation
2.1 Réhabilitation des infrastructures hydroagricoles
2.2 Gestion, entretien et préservation des infrastructures hydroagricoles
3. Renforcer la résilience des moyens de subsistance et les chaînes de valeur
3.1 Promotion des technologies, pratiques et interventions agricoles climato-intelligentes et sensibles à la nutrition
3.2 Renforcement des chaînes de valeur à travers des subventions de contrepartie
3.3 Aménagement d'infrastructures routières résilientes au changement climatique en milieu rural
4. Gestion et suivi-évaluation
5. Intervention d'urgence

1.2.2.1 Composante 1 : Promouvoir la restauration et la gestion pilotées par la communauté des bassins-versants dans les zones ciblées

Cette composante vise à assurer le développement durable des bassins versants tout en luttant contre l'érosion et en restaurant les services écologiques qui préservent et appuient la durabilité des investissements agricoles. Des Schémas Locaux d'Aménagement seront élaborés pour assurer une complémentarité effective des interventions productives et protectrices au niveau des différents toposéquences et terroirs dans les zones du Projet. Les investissements dans le bassin versant favoriseront, d'une part, la promotion des techniques agroécologiques au niveau des zones de culture et d'élevage et, d'autre part, viseront à protéger les versants dégradés, en particulier, les zones d'érosion, en augmentant la couverture végétale, notamment à l'aide d'espèces ligneuses.

Les outils de financement des activités productives au niveau de la Sous-composante 3.1, notamment les Bons et les Subventions de contrepartie, seront également appliqués aux activités menées au niveau des bassins versants afin de favoriser la réalisation d'avantages économiques conformément aux approches des chaînes de valeur

- Sous-composante 1.1 : Elaboration des plans de développement locaux

Trente schémas d'aménagement locaux du territoire (SAL) seront élaborés (ou mis à jour) pour chaque zone du Projet. L'élaboration ou l'actualisation des SAL s'appuiera sur la mobilisation des services déconcentrés, des collectivités territoriales, des associations, des groupements et des populations. Ils seront élaborés en cohérence avec les Plans d'Aménagement du Territoire au niveau communal ou régional lorsqu'ils existent.

- Sous-composante 1.2 : Reboisement et lutte contre l'érosion dans les bassins versants

Les activités de protection dans les bassins versants supérieurs se concentreront sur la promotion de la restauration des paysages et des forêts en mettant l'accent sur le reboisement à la fois pour la protection et la production (c'est-à-dire l'agroécologie et l'agroforesterie). Structures locales, tels que les Associations à base communautaire (COBA) et les comités locaux de lutte contre les incendies collaborant avec le MEDD peuvent contribuer à la mise en œuvre de cette sous-composante.

L'approche argent et terres contre arbres sera adoptée pour assurer le succès des activités de reboisement et leur durabilité

- Sous-composante 1.3 : Promotion des pratiques agroécologiques

L'approche paysagère intégrée du Projet souligne la nécessité de préserver la connectivité des écosystèmes naturels. L'agroécologie permet de déployer des pratiques innovantes adaptées aux territoires et d'optimiser l'utilisation et la gestion des ressources naturelles (sol, eau et biodiversité). Il est basé sur les interactions entre l'élevage, l'agroforesterie, la diversification de la production, les innovations techniques, sociales et les liens commerciaux pour préserver les interactions entre les différents écosystèmes au sein d'un paysage. La sous-composante soutiendra la diffusion de pratiques agroécologiques spécifiques à différentes zones du paysage/bassin versant (par exemple, les pentes boisées, les hautes terres, les bas-fonds et les rizières) sur la base des analyses existantes et nouvelles. Ces pratiques assureront la sécurité alimentaire et des revenus stables aux producteurs à travers la vulgarisation du soutien aux producteurs et coopératives, la diffusion de semences et d'outils adaptés aux pratiques d'agriculture/d'agroécologie climato-intelligentes (via des E-Vouchers, dans le cadre de la sous-composante 3.1) et à un suivi évaluation étroit des interactions entre les différentes zones, les systèmes de subsistance et les pratiques d'adaptation.

1.2.2.2 Composante 2 : Renforcer et gérer durablement les infrastructures et les services d'irrigation

Cette composante mettra l'accent sur la durabilité/pérennité à long terme des infrastructures et des services d'irrigation (i) en réhabilitant les infrastructures dégradées et (ii) en mettant en place des structures de Gestion, entretien, préservation et police (GEPP) des réseaux hydroagricoles, et aussi la mise en place du FRERHA (Fonds de réhabilitation et d'entretien du réseau hydro-agricole).

▪ Sous-composante 2.1 : Réhabilitation des infrastructures hydroagricoles

Le Projet appuiera la réhabilitation des infrastructures d'irrigation couvrant environ 30 000 ha dans les deux régions sélectionnées : Alaotra-Mangoro (26 000 ha) et Sofia (4 000 ha). L'engagement des AUE pour la réhabilitation sera assuré au moyen de cotisations des membres basées sur des prépaiements estimés également appelés MAPER (Montant d'Apport Préalable Estimé Réaliste).

▪ Sous-composante 2.2 : Gestion, entretien et préservation des infrastructures hydroagricoles

Pour les systèmes autonomes ainsi que pour la partie transférée des systèmes partenaires, le Projet (a) appuiera les services techniques communaux et la DRAE (formation, équipement, etc.) ; (b) former l'AUE et la Fédération sur l'utilisation et le suivi du GEP pour chaque système ; (c) mettre en place/renforcer les AUE (cartes, équipement, etc.) ; (d) soutenir l'AUE pour l'approbation de la réglementation de chaque programme ; et (e) planifier, organiser et mettre en œuvre les actions d'entretien courant et périodique (sur la base des plans de travail annuels déterminés par l'Assemblée générale)

Pour la partie non transférée des systèmes partenaires (ou ouvrages stratégiques tels que barrages, digues de drainage principaux et voies d'accès), l'entretien sera assuré via un financement à l'Etat/Région à travers le FRERHA (Fonds de réhabilitation et d'entretien du réseau hydro-agricole).

1.2.2.3 Composante 3 : Renforcer la résilience des moyens de subsistance et les chaînes de valeur

Afin d'atténuer les risques climatiques et de catalyser l'adaptation nécessaire des systèmes alimentaires, la Composante 3 financera des investissements climato-intelligents et favorisera la diversification des systèmes alimentaires, des revenus et des régimes alimentaires pour que les communautés et les moyens de subsistance deviennent plus productifs, résilients et sains.

Cette composante inclut les interventions du Projet sur l'e-E-Voucher et le matching grant ainsi que la réhabilitation des pistes.

▪ Sous-composante 3.1 : Promouvoir des technologies, des pratiques et des interventions agricoles climato-intelligentes et sensibles à la nutrition

Dans le but d'augmenter le rendement des cultures, de renforcer la résilience des systèmes de subsistance basés sur l'agriculture et d'améliorer les résultats nutritionnels au niveau des ménages, cette sous-composante favorisera les investissements dans le déploiement et l'adoption de l'agriculture/agroécologie climato-intelligente (Climate-Smart Agriculture/Agroecology ou CSA/Ae) et les innovations technologiques sensibles à la nutrition parmi les petits exploitants agricoles et les coopératives dans les zones ciblées.

Le Projet recrutera une Agence de Gestion des Bons Electroniques (AGBE) qui assurera le renforcement des capacités de l'équipe du MINAE dès le début du contrat afin de renforcer le dispositif et assurer sa pérennité. Les bons distribués dans le cadre de cette sous-composante seront utilisés par les bénéficiaires (y compris ceux soutenus dans le cadre de la sous-composante 1.2) pour s'approvisionner en semences améliorées (y compris les haricots noirs biofortifiés riches en zinc et en fer), en boutures (telles que le manioc et la pomme de terre), en engrais (y compris les engrais organiques et agroécologiques), en moyen de protection des plantes (par exemple, les bio-pesticides tels que *Bacillus Thuringiensis*), en produits d'élevage et de nutrition/santé animale, en outils/équipements, équipement apicole et ainsi de suite auprès de fournisseurs d'intrants privés sélectionnés (c'est-à-dire des revendeurs d'intrants agricoles). Les revendeurs d'intrants agricoles participants au Projet seront sélectionnés, enregistrés et formés pour fournir un soutien de vulgarisation directement aux petits exploitants agricoles et aux coopératives afin de faciliter leur adoption optimale; une attention particulière sera accordée au renforcement de capacité des distributeurs d'intrants agricoles à fournir un soutien de vulgarisation adapté aux besoins particuliers des petites agricultrices.

- Sous-composante 3.2 : Renforcement des chaînes de valeur à travers des subventions de contrepartie

Les impacts du changement climatique et l'augmentation de la demande alimentaire appellent à l'action pour renforcer la productivité, la résilience et la durabilité des chaînes de valeur agroalimentaires. Le problème des pertes et du gaspillage alimentaires sera considérablement aggravé par le changement climatique. Par conséquent, l'amélioration de la gestion post-récolte, de la transformation et de la commercialisation des aliments est vitale pour la résilience et la durabilité du système agroalimentaire.

- Sous-composante 3.3 : Aménagement d'infrastructures routières résilientes au changement climatique en milieu rural

L'évaluation de la menace climatique indique que prendre des mesures pour des infrastructures routières résistantes au climat est très pertinent pour réduire les coûts d'entretien au fil du temps. De plus, de bonnes routes sont essentielles pour optimiser la performance des marchés agroalimentaires. Cette sous-composante financera l'amélioration des routes de desserte, des petits ponts et d'autres infrastructures de marché rural pour améliorer l'accessibilité des zones de production aux centres de transformation et de consommation, et les marchés finaux en aval.

1.2.2.4 Composante 4 : Gestion de Projet et suivi-évaluation

Cette composante soutiendra tous les aspects de la gestion de Projet : suivi-évaluation, gestion de connaissances, communications, conformité aux exigences fiduciaires, d'approvisionnement, environnementales et sociales et frais de personnel.

1.2.2.5 Composante 5 : Intervention d'urgence

Ce volet fournira une intervention immédiate en cas de crise ou d'urgence admissible, au besoin. À la suite d'une crise ou d'une situation d'urgence éligible, l'emprunteur peut demander à la Banque de réaffecter les fonds du Projet pour soutenir l'intervention d'urgence et la reconstruction.

1.2.3 Organisation institutionnelle pour la mise en œuvre du Projet

Le MinAE aura la responsabilité de la coordination globale du Projet. La coordination et la gestion du Projet seront structurées autour d'une UGP au niveau national et de deux Unités régionales d'exécution du Projet (URGP) qui seront co-localisées dans les deux Chefs lieu de région Ambatondrazaka (Alaotra-Mangoro) et Antsohihy (Sofia). Les URGPs seront hébergées au sein des DRAE pour optimiser la maîtrise d'ouvrage, la coordination et la mise en œuvre des activités.

Le comité de pilotage (COPIL) du Projet assurera l'orientation stratégique et la supervision pendant la mise en œuvre du Projet. Il sera présidé par le MinAE (Direction Générale ou supérieur) et comprendra des représentants des ministères en charge de l'environnement (MEDD), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF); d'organisations d'agriculteurs (par exemple, AUE et COBA, Tranoben'ny Tantsaha/groupement d'agriculteurs) et d'associations du secteur privé ; et de représentants des deux régions ciblées.

Pour assurer l'appropriation et la pérennité, plusieurs départements du MinAE et du MEDD joueront un rôle clé dans la mise en œuvre du Projet. La Direction Générale de la Gouvernance Environnementale (DGGE) au niveau central, en collaboration avec les Directions Régionales de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD) du MEDD sera impliquée dans la mise en œuvre et la supervision stratégique de la Composante 1. Le Projet travaille en étroite collaboration avec la Direction du Génie Rural (DGR) pour la mise en œuvre de la composante 2. Au niveau régional, les directions régionales du MINAE, deux unités de coordination régionale seront mises en places pour assurer la mise en œuvre des activités dans les deux régions d'intervention.

1.2.4 Régions d'intervention

Le Projet intervient dans les régions Alaotra Mangoro et Sofia (listes provisoires des districts et communes cf annexe 4).

1.2.5 Filières appuyées par le Projet

Pour la région Alaotra, 7 filières seront appuyées avec des différenciations selon les districts : (i) riz irrigué, (ii) cultures maraîchères ; (iii) maïs ; (iv) volaille ; (v) haricot ; (vi) arachide ; (vii) bovin laitier.

Pour la région Sofia, 8 filières seront appuyées mais également avec des différenciations selon les districts : (i) riz irrigué ; (ii) maïs ; (iii) arachide ; (iv) black eyes ; (v) cultures maraîchères dont oignon ; (vi) aviculture ; (vii) petits ruminants ; (viii) apiculture.

A noter que la liste présentée dans le tableau suivant n'est pas exhaustive mais qui pourrait évoluer et changer en fonction des demandes finales.

Les deux tableaux suivants présentent les détails par district et par région :

Tableau 1 : Filières prioritaires pour la région Alaotra Mangoro

District	Priorisation					
	1	2	3	4	5	6
Ambatondrazaka	Riz irrigué	Cultures maraichères	Volaille	Maïs	Haricot	Arachide
Amparafaravola	Riz irrigué	Maïs	Volaille	Haricot	Arachide	Cultures maraichères
Moramanga	Riz irrigué	Maïs	Volaille	Haricot	Cultures maraichères	Bovin laitier

NB : les bassins versants sont ceux les plus attenants aux périmètres irrigués prioritaires, ainsi que des bassins versants de la rive Est du Lac qui dominent de grandes superficies de rizières à mauvaise maîtrise d'eau (RMME). Les filières pour les bassins versants attenants sont celles de pomme de terre, riz pluvial, manioc, maïs, haricot, patate douce.

Tableau 2 : Filières prioritaires pour la région Sofia

District	Priorisation					
	1	2	3	4	5	6
Mampikony	Riz irrigué	Maïs	Black eyes	Cultures maraichères dont oignon	Petits ruminants	Apiculture
Port-Bergé						Aviculture
Analalava						
Antsohihy						
Befandriana	Riz irrigué	Arachide	Maïs	Aviculture	Cultures maraichères	Petits ruminants
Bealanana						
Mandritsara						

NB : pour les bassins versants attenants, les filières touchées sont les arboricultures, manioc, riz pluvial, maïs et oignon.

2 OBJECTIF ET MISSIONS DU DISPOSITIF D'APPUI-CONSEIL

2.1 OBJECTIF

Ce dispositif d'appui-conseil agricole a pour objectif de :

- fournir des services de qualité de proximité aux agriculteurs et ;
- pour les acteurs de la filière agricole au sens large : un dispositif de soutien technico-économique, accompagnement et conseils comme outil d'aide à la décision pour les exploitants, afin d'améliorer leur productivité, la production et leur rentabilité.

2.2 MISSIONS

Ce dispositif jouera un rôle central dans le sens où il accompagnera les producteurs sur les plans techniques (de la production à la transformation), dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan de développement économique et de gestion (anticipation du marché, suivi-conseil technico-économique, marketing, etc), juridique (en lien avec le foncier notamment). Compte-tenu de l'ampleur des zones d'intervention et des dispositifs déployés, le conseil agricole sera proposé à travers deux mécanismes : (i) un conseil accessible à toutes les exploitations agricoles, en fonction de la demande ; et (ii) dans la perspective d'assurer

l'utilisation efficace et efficiente des intrants et matériels agricoles, subventionnés dans le cadre des volets E-Voucher et Matching grants, un dispositif de conseil adossé à un appui à l'investissement productif et/ou de fonctionnement, davantage dédié aux bénéficiaires du Projet (exploitations agricoles, Organisation des Producteurs disposant des pré-requis considérés pour le déploiement des mécanismes innovants de financements). Dans ce second cas, les objectifs des conseillers seront d'accompagner les porteurs de projets à dimensionner leur projet, identifier leurs besoins réels en matière d'intrants, matériels, infrastructures avec équipements agricoles ou post récoltes pour le développement de leurs exploitations.

Dans le cadre de la sous-composante 3.1, (i) le cadre stratégique et opérationnel de la mise en œuvre des activités du projet à titre indicatif sera constitué principalement d'un dispositif d'appui-conseil dont la principale mission sera de fournir aux agriculteurs, aux organisations de producteurs et aux acteurs des filières agricoles retenues un soutien technique et commercial ainsi que des conseils pour améliorer la productivité et la rentabilité de leurs activités agricoles. Dans ce sens, la firme mènera d'abord une étude des chaînes de valeur soutenues par le Projet (PI et bassins versants). (ii) Le **dispositif d'appui-conseil** fournira un soutien aux agriculteurs/autres structures agricoles/coopératives agricoles pour la mise en place, la gestion et la durabilité (analyse de la rentabilité économique, environnementale et sociale) des champs écoles des agriculteurs (FFS) et des parcelles de démonstration de jardins communautaires. Ceux-ci seront utilisés pour faciliter la formation sur les packages CSA/AE, dont une analyse de rentabilité des techniques innovantes a été faite préalablement ainsi que les services de commercialisation et de vulgarisation avant et après-vente par les revendeurs d'intrants agricoles. (iii) Dans les régions où les jeunes et les femmes cultivent des légumes hors saison, le **dispositif d'appui-conseil** aidera à l'analyse des facteurs influençant l'amélioration des états nutritionnels des ménages et contribuera au développement des maillons des chaînes de valeur. Pour faciliter la diversification des revenus et de l'alimentation et l'amélioration des résultats nutritionnels, les interventions du Projet dans le cadre de cette sous-composante mettront un accent particulier sur la promotion des jardins potagers familiaux et communautaires, des vergers d'arbres fruitiers, de l'intégration des petits ruminants et de l'aviculture, et de l'apiculture pour une plus grande consommation d'aliments riches en nutriments. En collaboration avec l'Office National de Nutrition, le Projet promouvra, au niveau des communautés et des ménages, de sensibilisation et de formation sur les recettes culinaires adaptées à chaque région. Dans le cadre de la collaboration avec l'ONN, le dispositif d'appui conseil interviendra dans l'identification des bénéficiaires ainsi que le suivi de l'adoption des formations entreprises. Une approche qui vise une transformation de la communauté et un changement de comportement, tel que le système d'apprentissage par l'action sur le genre (GALS), sera soutenu pour accroître l'adoption et l'utilisation des bons par les femmes agricultrices et promouvoir un partage plus équitable des responsabilités ménagères. En revanche par rapport à l'approche GALS, la firme (i) contractualisera avec les formateurs agréés; (ii) identifiera les bénéficiaires et (iii) organisera les sessions de formation.

De plus, le Projet s'efforcera d'établir des partenariats productifs avec les fournisseurs privés de semences de qualité, d'engrais et d'autres intrants, ainsi qu'avec les fournisseurs de crédits pour les intrants et la commercialisation. Le **dispositif d'appui-conseil** fera également la promotion des programmes d'associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) auprès des communautés ciblées par l'intermédiaire des formateurs agréés. La firme (i) contractualisera avec les formateurs agréés sur l'AVEC; (ii) identifiera les bénéficiaires et (iii) organisera les sessions de formation.

Les programmes AVEC se sont révélés être un excellent outil pour promouvoir l'éducation financière tout en améliorant l'accès à des crédits plus abordables.

Par ailleurs, grâce à des subventions de contrepartie (Matching grants - MG) (sous-composante 3.2) : l'accès à des actifs et des services adéquats est fondamental à chaque étape de la chaîne de valeur pour garantir la capacité du secteur agroalimentaire à relever les défis posés par le changement climatique et à saisir les

opportunités potentielles. Le Projet soutiendra les investissements dans des sous-Projets climato-intelligents réalisés par des coopératives agricoles, des producteurs de semences, des agro-transformateurs, des commerçants, des fabricants d'équipements agricoles et des fournisseurs de machines, et d'autres acteurs de la chaîne de valeur (groupes ou individus). Les groupes éligibles seront encouragés à inclure des femmes en tant que membres. En outre, des groupes d'agriculteurs dirigés par des femmes seront identifiés et bénéficieront du soutien nécessaire pour accroître leur accès aux MG. Les investissements éligibles comprennent, mais sans s'y limiter l'achat et/ou la location d'équipements agricoles, de pompes d'irrigation et de matériel connexe, la construction d'infrastructures de stockage, les technologies de transformation post-récolte (par exemple, la mouture et le séchage) et les unités de transformation des aliments. Le programme de subventions de contrepartie (MG) sera administré par le Fonds de développement agricole (Fonds de développement agricole, FDA) et s'appuiera sur l'expérience du FDA dans l'administration de programmes similaires au cours des dernières années, notamment du Projet de gestion durable des paysages du FEM. **Le dispositif d'appui-conseil** sera mobilisé pour apporter un soutien technique aux bénéficiaires afin d'optimiser la mise en œuvre du Projet dans la composante 3. Les MG donneront la priorité à la mobilisation d'équipements de mécanisation permettant d'améliorer la productivité et d'économiser de la main d'œuvre, d'installations de stockage, de traitement de la valeur ajoutée et de Farmer-Led Irrigation Development (FLID). Le Projet donnera la priorité aux sous-Projets qui répondent aux principaux impacts du changement climatique et aux priorités nationales pour l'action climatique. A travers **le dispositif d'appui-conseil**, le Projet aidera également les bénéficiaires à préparer des demandes de subventions de contrepartie de haute qualité.

Le dispositif serait à adapter et à améliorer en fonction des besoins évolutifs des producteurs et des évolutions des tendances agricoles. Toutes améliorations dans le fonctionnement du dispositif devront être signalées à l'UGP et avoir l'accord de ce dernier avant son adoption.

3 CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations relatives à l'étude de chaînes de valeur appuyées par le projet ainsi que la mise en œuvre des activités d'appui-conseil seront réalisées simultanément :

3.1 ETUDE DES CHAINES DE VALEUR APPUYEES PAR LE PROJET

La Firme est invitée à réaliser une étude sur les chaînes de valeur soutenues par le Projet. Cette étude tiendra compte des bassins-versants et périmètres irrigués d'intervention du projet avec une analyse eu égard du dynamique régional.

De manière générale, l'étude vise à comprendre, à analyser les différentes étapes de la chaîne de valeur, à améliorer la performance des filières et les acteurs des chaînes de valeur agricoles sélectionnées de manière inclusive, particulièrement vulnérables au changement climatique.

Spécifiquement, elle consiste à :

- Etablir les états de lieu des filières retenues ;
- Proposer des solutions durables environnementale et socio-économique des filières ;
- Renforcer la capacité des parties prenantes du Projet sur l'approche chaîne de valeur ;
- Analyser et élaborer les plans d'actions à moyen et à long termes par chaîne de valeur;
- Evaluer les impacts socio-économiques des interventions potentielles sur les acteurs de la chaîne de valeur ;
- Etablir les stratégies commerciales pour chaque filière.

Il est attendu de l'étude à ce que :

- Les enjeux des chaînes de valeur ainsi qu'une vision commune du développement des chaînes de valeur soient bien analysés ;
- La capacité des acteurs soit renforcée en matière de perfectionnement des chaînes de valeur ;
- L'indication sur les partenariats potentiels et le mécanisme de financement pour soutenir la mise en œuvre des interventions recommandées soient élaborés;
- Les éléments pertinents permettant d'orientation et de renforcement du soutien aux stratégies des acteurs des chaînes de valeur en lien avec les besoins prioritaires soient définis ;
- Le plan de compétitivités des produits soient établis ;
- Les stratégies et outils à moyen et à long terme de chaque chaîne de valeur soient développés ;
- Les plans d'action des chaînes de valeur soient concertés et validés par tous les acteurs ;
- La stratégie de commercialisation des produits agricoles soit définie ;
- Les plans d'actions soient mis à jour périodiquement.

L'étude devra se focaliser et réaliser séparément par région. Sans être exhaustive, les activités se présentent comme suit :

➤ **Etablir et situer les états de lieu des chaînes retenues**

En collaboration étroite avec la Région, les Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Elevage (DRAE) et entre autres les acteurs des maillons :

- Faire l'inventaire des acteurs intervenants au sein des bassins de production et les différents dispositifs d'appui-conseil existants dans les deux régions;
- Analyser les besoins prioritaires en conseil par filière : pour chaque filière, les besoins prioritaires en conseil agricole de proximité afin d'adapter les offres de conseil ;
- Identifier les chaînes de valeur au niveau des bassins versants ;
- Mettre à jour la liste des filières appuyées par région en concertations avec les parties prenantes ;
- Etablir un diagnostic par filière à travers une revue documentaire, des rencontres avec les acteurs clés et l'enquête de référence (Déclaration de Maputo, programme détaillé du développement de l'agriculture africaine et Madagascar, déclaration d'Arusha 2005 sur les produits de bases Africaine et Madagascar, déclaration de Malabo, et agenda 2063) ainsi que sur les politiques et les stratégies continentales phares relatives aux chaînes de valeur durables et inclusives ;
- Etablir et analyser les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de chaque chaîne ;
- Identifier les acteurs clés impliqués dans les chaînes de valeur ;
- Identifier les opportunités d'amélioration, des points de blocage potentiels et des interventions stratégiques ;
- Evaluer les pratiques actuelles en termes de durabilité environnementale et socio-économique à chaque étape de la chaîne ;
- Identifier les obstacles rencontrés par les femmes dans la valorisation de la filière riz ;
- Identifier et analyser chaque maillon des chaînes de valeur ;
- Etablir et analyser les comptes d'exploitation de chaque filière et selon les typologies d'exploitation.

➤ **Former les parties prenantes sur l'approche de chaînes valeur**

- Etablir le curricula de formation pour être validé par l'UGP/DRAE ;
- Collaborer, identifier et fixer le nombre des participants à renforcer avec les DRAE et l'UGP/UER;
- Préparer tous les aspects logistiques pour le bon déroulement des ateliers de formation au niveau des 2 régions ;
- Former les parties prenantes en matière de l'approche de chaînes de valeur (cas pratiques, étude de cas, application, etc.) ;
- Faciliter toutes les activités telles que les travaux de groupe ;
- Consolider les données/informations recueillies durant les ateliers ;

- Faire des pré-tests et posttest pour les formés ;
 - Evaluer les besoins en renforcement de compétences des acteurs aussi bien qualitatives que quantitatives ;
 - Etablir et partager les rapports des sessions aux DRAE, UGP/UER et la banque ;
 - Identifier les structures pérennes pouvant servir de relais pour ces formations.
- **Analyser et établir les plans d'action de chaque chaîne de valeur en considérant l'inclusivité**
- Animer un atelier de programmation participative au niveau des 2 régions pour (i) faire le point sur la situation d'ensemble de la filière ; (ii) identifier les priorités de développement de la filière à moyen terme ; (iii) élaborer plans d'actions à moyen et à long termes par chaîne de valeur tout en assurant leur cohérence aux différentes stratégies nationales existantes au sein de MINAE (Services aux Producteurs, semences, développement rizicole, outils sur le guichet agricole, vulgarisation et du conseil agricole, financement rural, etc.) (iv) élaborer la matrice de suivi du plan et sa périodicité de mise à jour (proposition de faire des bilans annuels) ;
 - Evaluer les impacts socio-économiques des interventions potentielles sur les acteurs de la chaîne de valeur ;
 - Analyser les problèmes en vue de dégager des pistes d'action selon les prioritaires ;
 - Définir les critères de choix des bénéficiaires ;
 - Caractériser et hiérarchiser les principaux goulots d'étranglement et leviers (de l'amont et l'aval) ;
 - Analyser les flux de produits, d'information des valeurs ajoutées tout au long de la chaîne ;
 - Proposer des recommandations stratégiques pour promouvoir la durabilité et l'inclusivité dans la chaîne en tenant compte des besoins et des perspectives des différentes parties prenantes ;
 - Déterminer les activités des chaînes à financer ;
 - Analyser l'écart entre rendement potentiel et rendement réel par produit ;
 - Identifier et relier les facteurs environnementaux et institutionnels nécessaires à une mise en œuvre réussie ;
 - Désagréger les besoins par filière et par zone d'intervention (région/district) ;
 - Etudier et analyser la production, le traitement post récolte (stockage et transformation), et la consommation ;
 - Etablir la cartographie des filières/produits et des acteurs ;
 - Identifier des pistes pour l'amélioration des chaînes de valeur et leurs produits dérivés ;
 - Sans se limiter les investissements dans des sous-projets climato-intelligents réalisés par des coopératives agricoles, des producteurs de semences, des agro-transformateurs, des commerçants, des fabricants d'équipements agricoles et des fournisseurs de machines et d'autres acteurs de la chaîne de valeur (groupes ou individus), l'achat et/ou la location d'équipements agricoles, de pompes d'irrigation et de matériel connexe, la construction d'infrastructures de stockage, les technologies de transformation post-récolte et les unités de transformation des aliments, de tels investissements pourrait être soutenus par les subventions de contrepartie (Matching Grants), élaborer des plans de subvention Matching Grants par chaîne et par structure ou par opérateur ;
 - Développer les stratégies et les outils pour assurer le développement à moyen et à long terme de chaque chaîne de valeur ;
 - Dresser les plans d'actions des chaînes (axes stratégiques, actions, activités, périodes, budget, responsables. etc.) à moyen et à long termes ;
 - Dégager les plans de compétitivité des filières ;
 - Développer les outils de suivi à utiliser par le comité de pilotage et de suivi ;
 - Créer le Comité de pilotage et de suivi de la mise en œuvre des plans d'actions ;
 - Tenir des ateliers de présentation des plans d'actions pour demande de validation au niveau régional ;
 - Etablir le PV des ateliers de validation des plans d'actions ;

- Prendre en charge toutes les dépenses engagées à la tenue des différents ateliers.
- **Proposer des voies de développement de chaînes de valeur en fonction des acteurs et des activités réalisées (du champ/ferme à la consommation) :**
 - Analyser les lignes directrices des chaînes de valeur inclusives, durables, performantes et efficaces, faisant bénéficier toutes les parties prenantes en particulier les groupes vulnérables (producteurs) qui sont, la plupart de cas, laissés en dehors de la chaînes de valeur. Ces lignes directrices comprennent les stratégies requises pour intégrer d'importantes questions transversales dans le développement de chaînes de valeur durables et inclusives.
- **Consolider et redynamiser les structures inter- professionnelles des filières potentielles**
 - Réaliser une analyse-diagnostic rapide de chaque structure et identifier les besoins en renforcement de capacité des structures inter- professionnelles et établir les termes de référence y afférentes pour le recrutement des prestataires ;
 - Organiser des réunions de redynamisation des différentes structures pour redéfinir leurs rôles et missions dans la promotion des activités des filières (termes de référence) ;
 - Organiser des AG pour les nouvelles élections des membres de bureau des structures de développement des filières ;
 - Appuyer les différentes structures à leur formalisation en collaboration avec les Directions Régionales ;
 - Apporter un appui technique sur la planification budgétaire, l'organisation, la réalisation et le suivi des activités des structures interprofessionnelles ;
 - Appuyer les structures interprofessionnelles à animer de séance de réflexion en vue de leur pérennisation.
- **Analyser et élaborer une stratégie commerciale et de communication pour la promotion des produits orientés :**
 - Etudier et analyser le marketing, le commerce et la consommation des produits concernés;
 - Etablir les analyses FFOM de la commercialisation des produits ;
 - Etablir les stratégies marketing des produits ;
 - Identifier des opportunités de partenariat avec les opérateurs économiques (OE) potentiels en vue de couplage OP/OE en collaboration des agents commerciaux des dispositifs d'appui conseil/Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et les autres structures pérennes existantes;
 - Caractériser la destination de la production (ventes et autoconsommation) ;
 - Assurer la formation des acteurs concernés sur les termes de contrat, le marketing, la commercialisation et les techniques de négociation (avec les outils pertinents) ;
 - Prendre en charge toutes les dépenses en lien avec la tenue de formation.
- **Restituer les résultats de l'étude des chaînes de valeur :**
 - Améliorer le rapport provisoire et préparer une présentation sur power point pour être partagé au niveau du MINAE et la Banque Mondiale ;
 - Fixer toutes les dates en concertation avec l'UGP pour les ateliers de restitution ;
 - Tenir des ateliers de restitution au niveau des 2 régions ;
 - Tenir un atelier de restitution au niveau national avec le MINAE, l'UGP et la Banque ;
 - Etablir des PV de chacun des ateliers ;
 - Faire les suivis de recommandations/observations des participants à l'issue des ateliers ;
 - Apporter des améliorations sur les rapports de l'étude.

3.2 MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES D'APPUI-CONSEIL

Le cabinet devra mettre en exergue des approches d'accompagnement différenciées (selon les moyens de subsistance, éloignement des communes, âge, sexe, etc.). En parallèle, il établira une cartographie de vulnérabilité et d'autres cartographies jugeant pertinents pour faciliter la mise en œuvre des activités.

3.2.1 Etapes préalables

3.2.1.1 Identification des bénéficiaires

La firme mènera des séances d'information et de sensibilisation au niveau des bassins de production pour cibler les bénéficiaires. La firme travaillera en collaboration avec les DRAE lors de l'identification des bénéficiaires.

3.2.1.2 Collecte, production et capitalisation d'informations

L'objectif est de capitaliser, produire et partager l'information que les acteurs des filières jugent utile pour soutenir leurs activités. Cette démarche commence dans le cadre du bilan des connaissances énuméré précédemment et devrait assurer la pérennisation des acquis du Projet.

La production d'information concerne :

- La valorisation et/ou production des référentiels technico-économiques validés apportant des réponses utiles pour accompagner les Projets de développement des producteurs/éleveurs. Il est important que le protocole d'élaboration de ces référentiels ait été validé (système d'enregistrement et méthodes d'analyse fiables, relations de confiance entre le technicien et les producteurs) et que les résultats aient été confirmés par ceux qui en ont bénéficié (dans le cadre de réunions d'échanges). Le champ d'application de ces référentiels doit être clairement circonscrit (bassin de production, contre-saison, etc.). Ces informations permettront d'élaborer des fiches technico-économiques à mettre à disposition des conseillers, mais également des acteurs qui fournissent des services commerciaux (fournisseurs d'intrants...), financiers (IMF...).
- La production et la valorisation des informations sur les marchés des produits et des intrants/équipements. Ces informations devront surtout appréhender la concurrence (origine des produits, volumes de transaction, qualité, etc.) mais pourraient également être utilisées pour produire des notes de conjoncture. Elles pourraient être centralisées au niveau de chaque filière par une structure unique dont le rôle sera de collecter, accompagner la production, analyser et diffuser cette information mais dans un premier temps ce rôle sera assuré par le dispositif d'appui-conseil.
- La production et la diffusion d'informations techniques spécifiques. Cela est particulièrement valable pour les filières maraîchères et d'élevage sur les questions sanitaires et phytosanitaires (connaissance des maladies/attaques, des produits recommandés, des traitements, etc.). Pour les filières agricoles au sens strict, la Direction de la Protection des Végétaux a déjà transmis les produits homologués à Madagascar que le dispositif devra tenir compte.

Le dispositif d'appui-conseil doit interagir avec les acteurs des chaînes de valeur concernées, ce qui permettra de : (i) établir les résultats des référentiels technico-économiques ; (ii) capitaliser des expériences qui enrichiront les référentiels technico-économiques, (iii) valoriser les pratiques, innovations et adaptations des exploitations agricoles ; (iv) d'alimenter un dispositif de veille sanitaire et phytosanitaire et des résultats technico-économiques dans les bassins de production considérés

3.2.2 Activités d'appui-conseil

3.2.2.1 Activités d'appui-conseil proprement dites

Les attributions du dispositif sont listées ci-après :

i. Mettre en œuvre les plans d'action de développement des filières validés par les parties prenantes

- Renforcer la capacité des parties prenantes et acteurs des filières ;
- Avec les responsables de mise en œuvre, initier et développer toutes les actions issues des axes stratégiques autrement dit appuyer et accompagner les acteurs des chaînes dans la mise en œuvre (ex : renforcement des maillons faibles de chacune des chaînes de valeur, etc.) ;
- Elaborer des plans de subvention Matching Grant par chaîne et par structure ou par opérateur;
- Créer, consolider et redynamiser les structures inter- professionnelles des filières existantes ;
- Mettre en œuvre la stratégie commerciale et de communication pour la promotion des produits orientés ;
- Promouvoir la recherche de partenariat commercial des produits agricoles et d'élevage à travers des contrats commerciaux pluriannuels ;
- Assurer le suivi et évaluation de toute intervention dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions/feuilles de routes des filières ;
- Etablir des rapports d'avancement par filière dans la mise en œuvre des plans ;
- Capitaliser et tirer les leçons apprises dans les démarches de pérennisation du développement des chaînes de valeur ;
- Avec les parties prenantes et par filière, évaluer annuellement le niveau d'avancement de la mise en œuvre, identifier les problèmes rencontrés/solution adoptées, proposer des recommandations/innovations/orientations et établir les plans mis à jour.

ii. Mettre à disposition d'informations sur les techniques innovantes de production, les pratiques culturelles adaptées aux différentes régions, aux différentes cultures et au niveau des Périmètres Irrigués (PI):

- Mettre à jour/valoriser les référentiels existantes au niveau MINAE et des fiches technico-économiques sur les pratiques culturelles des spéculations concernées et adaptées aux zones ;
- Valider les fiches technico-économiques ;
- Dispatcher ces référentiels et fiches auprès des producteurs ;
- Former techniquement les producteurs ;
- Accompagner les producteurs dans l'identification et la définition de leurs besoins ;
- Faire le suivi de l'application de ces techniques culturelles et des intrants ainsi que les petits matériels que les producteurs ont bénéficié via système E-Voucher ;
- Proposer des solutions concrètes en cas de difficultés rencontrées par les producteurs ;
- Mettre à jour les fiches technico-économiques.

NB : Les fiches technico-économiques devront être illustrées et faciles à comprendre pour les producteurs et rédigées en langue malagasy. Elles devront être validées par le MINAE/DRAE et le Projet avant leurs distributions aux producteurs.

Il devra élaborer d'autres supports de formation : vidéo, audio, etc. Les fiches techniques/notice pour l'utilisation/entretiens des matériels/équipements agricoles devront être intégrées dans le package des intrants durant la livraison des intrants/matériels agricoles.

iii. Fournir des conseils sur la gestion de la fertilisation, de l'eau et de la protection des cultures, ainsi que sur l'utilisation des semences certifiées et des équipements de production adaptés :

- Sensibiliser et former les producteurs sur les techniques culturales relatives à l'utilisation des semences certifiées ;
- Dresser les options possibles de gestion de la fertilisation et adaptées au contexte socio-économique et technique : amélioration de la fumure organique, développement du compostage, lombricompost, etc.
- Elaborer les fiches techniques dédiées à l'utilisation des semences certifiées, gestion de la fertilisation et protection culturales en version malagasy ;
- Dans le but de fournir un soutien aux agriculteurs/coopératives agricoles, mettre en place et gérer les champs écoles des agriculteurs (FFS) et des parcelles de démonstration de jardins communautaires ;
- Accompagner, encadrer et faire le suivi les producteurs dans la mise en œuvre de toutes les activités telles que les techniques innovantes ;
- Accompagner (identification des besoins, formation et encadrement technique, etc.) les organisations des producteurs dans la gestion de l'eau en promouvant le système de micro-irrigation ;
- Proposer/avancer des solutions concrètes en cas de difficultés des producteurs à les pratiquer ;
- Proposer au Projet des alternatives pour la diffusion à grande échelle (au niveau régional) de ces techniques diffusées aux producteurs ;
- Mettre en place un service client conseil à distance via appel téléphonique ou SMS connecte (assistance conseil).

Les conseils sur la gestion de la fertilisation et les techniques culturales devront considérés l'aspect de l'agriculture durable, les pratiques respectueuses de l'environnement et la gestion durable des sols et de l'eau.

NB : Pour les points (i) et (ii), les fiches technico-économiques devront être illustrées et faciles à comprendre pour les producteurs et rédigées en langue malagasy. Elles devront être validées par le MINAE/DRAE et le Projet avant leurs distributions aux producteurs.

Il devra élaborer d'autres supports de formation : vidéo, audio, etc. Les fiches techniques/notice pour l'utilisation/entretiens des matériels/équipements agricoles devront être intégrées dans le package des intrants durant la livraison des intrants/matériels agricoles.

iv. Appuyer la structuration des producteurs en consolidant les organisations de producteurs existantes et/ou en suscitant leur émergence : l'objectif étant la mise en place de systèmes de coopération et de mutualisation des moyens et des savoirs-faires entre les producteurs :

A noter que pour cette tâche, la structuration des producteurs au niveau des AUE et des Fédérations des AUE relève de la compétence du cabinet en charge de l'appui aux AUE. Cependant, la structuration des producteurs au niveau des organisations des producteurs (OP) fera partie intégrante des responsabilités du dispositif d'appui-conseil.

- Faire l'état des lieux des organisations des producteurs existantes (associations, coopératives et autres). Il s'agit en d'autres termes de réaliser exhaustivement un diagnostic socio-organisationnel de chaque groupement de producteurs (historique, statut, fonctionnement, gouvernance, organisation interne, état actuel, partenariat, agrégation, divers appuis reçus etc.). Les résultats de l'état des lieux doivent être transcrits dans une base de données dont la matrice a été validée préalablement par le MINAE et le projet.
- Recommander une structuration appropriée pour chaque groupement ;

- Structurer/redynamiser les groupements de producteurs : appui à la création, à la formalisation, à la constitution des outils de gestion, assurance à l'effectivité de l'utilisation des outils de gestion ;
- Elaborer le plan d'action/plan de développement/feuille de route pour le renforcement de la vie associative (développement de services pour les membres, application du règlement intérieur, etc.) ;
- dans le cadre du financement de subvention de contrepartie (Matching Grant ou MG) ;
- Dans le cadre du financement de subvention de contrepartie Matching Grant (MG) :
 - Accompagner et encadrer les OP dans le montage des plans d'affaires (se référer aux outils existants à l'exemple de rural invest) ;
 - Améliorer les plans d'affaires des porteurs de projet à l'issue de deux niveaux de vérifications du responsable technique du FDAR (complétude et conformité des dossiers, descentes sur terrain et présence des documents constitutifs exigés dans les plans d'affaires détaillés) ;
- Appuyer les groupements dans la mise en place de système de vulgarisation de techniques culturelles et de technologie ;
- Appuyer au développement économique : appui dans les actions de développement des partenariats économiques et d'agrégation agricole.

v. Appuyer les exploitations agricoles et les groupements dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan de développement économique et de gestion (anticipation du marché, suivi-conseil technico-économique, marketing, etc.) :

- Accompagner les Organisations des Producteurs à avoir une vision plus élargie de leurs exploitations (production de qualité et de quantité, commercialisation, etc.) ;
- Fournir des appuis aux producteurs et leurs organisations dans l'identification de leur besoin ;
- Accompagner les producteurs et leurs organisations dans leur plan de développement économique ;
- Appuyer les producteurs dans la recherche des débouchés commerciaux et à la négociation commerciale. La firme devra se référer aux outils existants tels que le Smallholder Horticulture Empowerment and Promotion ou SHEP. Cette approche unique offre une agriculture orientée vers le marché et contribue à augmenter les niveaux de revenus en améliorant les méthodes de vente.

Cette activité inclut le développement d'outils d'analyse économique (prévision d'investissement incluant l'identification des besoins en intrants et matériels, gestion de crédit, analyse des résultats technico-économiques).

vi. Apporter une assistance technique de proximité et des conseils sur la transformation et la commercialisation des produits agricoles :

- Appuyer les organisations des producteurs dans l'identification de leur besoin ;
- Accompagner les organisations des producteurs dans le montage de leur business plan ;
- Faire le suivi des demandes de financement des organisations ;
- Appuyer les organisations des producteurs dans la mise en place des outils de gestion ;
- Accompagner les producteurs dans la mise en œuvre des activités figurées dans leur business plan ;
- Proposer les solutions aux problèmes rencontrés.

L'assistance concernera la mise en place de systèmes de collecte, de stockage et de transport adaptés, en développant des capacités de transformation et en améliorant les systèmes de commercialisation et de distribution. Elle considérera notamment en ce qui concerne la réglementation, les normes de qualité et les débouchés commerciaux (nationaux, internationaux) :

- Définir avec l'Unité d'Exécution de Projet les produits pouvant faire l'objet de couplage entre Opérateurs Economiques (OE) et Organisation de Producteurs (OP) composées de bénéficiaires ;

- Réaliser la prospection des OE intéressés par les produits des OP au niveau régional, national, international ;
- Identifier les OP pouvant répondre aux besoins des OE ;
- Accompagner les couples OE/OP constitués dans les démarches d'élaboration participative des Plans de Mise à Niveau des OP (détection des écarts entre produits des OP et besoins des OE en termes de quantité, de qualité, de prix de revient, de régularité de livraison, etc.) ;
- Accompagner et appuyer les bénéficiaires du Projet dans le processus commercial (avant, pendant et après) y compris les négociations, les contractualisations, les bilans de campagne ainsi que les suivis/évaluations des accords commerciaux et élaborer la base de ces accords entre les OE et les OP concernés en termes de : quantité de produits, qualité exigée avec les spécifications y afférentes (délai et fréquence de livraison, prix et mode de paiement, système d'avance en intrants et équipements, etc.);
- Collaborer à la constitution des dossiers et aux gestions de données/informations (collecte, traitement, analyse) sur les couples OP/OE ;
- Appuyer le Projet à l'alimentation, la gestion et la mise à jour de la Base de Données des OE et OP ;
- Suivre et évaluer les accords commerciaux conclus en émettant les propositions de recommandations/orientations en favorisant leur mise en œuvre ;
- Faciliter/organiser toutes rencontres/réunions/ateliers entre les acteurs commerciaux ;
- Transférer les compétences dans le domaine commercial vers la Chambre de Commerce et d'Industrie (un chargé commercial) de la région concernée pour la question de durabilité.

vii. Promouvoir l'accès aux financements et aux technologies innovantes, notamment en mettant en relation les agriculteurs avec des partenaires financiers ou en organisant des démonstrations de technologies innovantes :

Concernant l'accès aux financements, le plan de développement permettra aux producteurs de prendre les décisions les plus appropriées concernant le financement de leurs exploitations : emprunt auprès des groupes d'épargne et de crédit, recours à l'E-Voucher, crédit auprès des institutions financières. Le dispositif accompagnera les producteurs et leurs regroupements à répondre à ces besoins de financement et réalisera les tâches suivantes :

- en appuyant la mise en place de groupes d'épargne et de crédit ;
- en facilitant l'accès des producteurs et de leurs regroupements à l'E-Voucher et/ou aux subventions des infrastructures/gros matériels en les référant vers la structure en charge d'E-Voucher et du matching grant ;
- en accompagnant les producteurs/Organisations des Producteurs à analyser la pertinence/rentabilité d'un emprunt auprès d'institutions financières et/ou les référer vers ces institutions.

NB : Afin d'éviter la dénaturation du conseil (que les conseillers ne deviennent de simples techniciens d'appui au montage de dossier), de limiter les comportements opportunistes visant à capter uniquement les intrants et matériels subventionnés par le Projet et d'optimiser les effets des subventions, les bénéficiaires doivent impérativement être formés et accompagnés par le dispositif d'appui-conseil avant de prétendre à l'accès aux subventions.

De manière globale, le schéma d'intervention du dispositif est le suivant :

- Appui à la campagne de communication sur le Projet Riz Plus : composantes, filières, zones...
- Accompagnement des producteurs intéressés qui se rapprochent du dispositif d'appui-conseil ;
 - o Formation technique ;
 - o Accompagnement dans l'élaboration de plans de développement économique et de gestion incluant l'identification des besoins en intrants et matériels ;

- Appui à l'accès aux financements ;
- Appui dans la mise en œuvre des plans de développement.

Sur le volet matching grant en particulier, le dispositif formera les Organisations des Producteurs au niveau Régional (OPR) sur différents aspects (cf. volet Matching grant) pour qu'elles puissent accompagner leurs Organisation des Producteurs de Base (OPB) membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans d'affaires. Pour les OPB qui ne sont pas encore affiliées aux OPR déjà existantes dans les deux régions, trois options sont possibles : (i) soit elles intègrent les OPR existantes et sont accompagnées par ces dernières ; (ii) soit elles sont accompagnées directement par le dispositif d'appui-conseil ; (iii) soit les OPR sont mobilisées pour les accompagner. Dans tous les cas, le dispositif jouera un rôle d'appui-conseil, de suivi et de supervision.

Une attention particulière est donnée à la promotion du système de micro-irrigation (FLID). Dans ce sens, le prestataire aura à :

- Mettre à l'échelle le système de micro-irrigation dans les régions d'intervention ;
- Former et encadrer techniquement les producteurs et les organisations des producteurs dans l'application et l'adoption du FLID ;
- Proposer des recommandations au Projet pour l'amélioration du système d'approvisionnement aux équipements FLID et les pièces de rechanges nécessaires pour la pérennité de l'adoption du système.

NB : Les techniques de micro-irrigation feront partie des activités à entreprendre au niveau des Farmer Field School (FFS).

viii. Favoriser les actions d'autonomisation et de professionnalisation des bénéficiaires de Projet :

En vue de l'autonomisation des producteurs et des OP et essentiellement pour la pérennisation des acquis auprès de ses bénéficiaires, le Projet entend les inciter à utiliser l'approche Gender Action Learning System (GALS). Il s'agit de renforcer les capacités des acteurs en lien avec les filières prioritaires sur l'approche GALS. De ce fait, des séries de sessions sur ce thème via formation en salle suivies des sessions de suivi auprès des bénéficiaires formés seront assurées par les « Champions GALS ».

Chaque session de formation verra la participation de 20 à 30 participants, durera quatre 4 jours et sera réalisée au niveau régional.

Les thématiques traitées lors de l'utilisation de l'approche seront le genre, la jeunesse, la nutrition et le changement climatique. Trois outils seront privilégiés : (i) la route vers la vision, (ii) les arbres des objectifs/solutions et (iii) la carte de partage en leadership. Il est recommandé de conduire un atelier dénommé « catalyseur » à environ une année après la première utilisation de l'approche. Pendant cet atelier seront partagés les acquis, seront discutés les problèmes rencontrés lors de la mise en pratique de l'approche et surtout seront appris les autres outils.

Des matériels et fournitures seront nécessaires pour la bonne marche de la formation.

viii- Mettre en place et opérationnaliser les Associations Villageoises d'Entraide Communautaire (AVEC) Le prestataire fera la promotion des programmes d'AVEC auprès des communautés ciblées. Il a également pour mission de renforcer les capacités des agents villageois potentiels chargés de la mise en place des AVEC dans la zone d'intervention du Projet, de réaliser la constitution et l'opérationnalisation des AVEC constitués et de former ses membres en « Education financière ».

La formation en éducation financière concerne les thèmes suivants :

- Budgétisation
- Epargne
- Gestion des dettes
- Services bancaires
- Négociations financières

Ainsi, le prestataire fera appel à des associations/structures (i) ayant poursuivi la formation en éducation financière dispensée par l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance (APIMF) ; (ii) étant membre du Réseau des Promoteurs de Groupes d'épargne à Madagascar (RPGEM).

Les différentes phases de mise en place et d'appui au développement de l'AVEC sont :

- Phase préparatoire
- Phase intensive
- Phase de développement
- Phase de maturité

Le prestataire fournira avec l'Organisation/structure tous les kits AVEC. Chaque AVEC aura un kit.

Les séances de formation seront appuyées par des séries d'évaluation des participants. Le formateur produira des supports de formation.

ix- Faciliter les organisations logistiques des bénéficiaires au niveau régional pour toutes les activités en lien avec leur participation:

Les évènements suivants sont présentés à titre indicatif (non exhaustif) :

- aux diverses manifestations commerciales et économiques,
- à des visites d'échanges,
- à des séances de sensibilisation, de démonstrations, de formation, de suivi et de rencontre,

Le prestataire assurera l'identification des bénéficiaires concernés à ces différentes activités.

x- Appuyer l'autonomisation des femmes rurales :

- Former en alphabétisation (notion de base comment lire les messages sur leurs téléphones, compter de l'argent, simple compte...) les OP féminines et les jeunes femmes ;
- Former sur ce que c'est l'autonomisation, les détails sur les Activités Génératrice de Revenus (agricole et non agricoles) ;
- Former sur le développement personnel des femmes rurales.

NB : le prestataire travaillera en collaboration avec le (la) consultant(e) en genre du projet et doit considérer les aspects Genre et Violence Basée sur le Genre (VBG) dans toutes ses interventions.

3.2.2.2 Mise en place du système de suivi-Evaluation

Il est important de s'assurer que le conseil est efficace et utile pour les producteurs. Le dispositif mettra ainsi en place un système de suivi-évaluation pour mesurer l'efficacité, les effets et impacts du conseil sur les producteurs et sur les cultures/élevages.

Les interventions du dispositif d'appui-conseil devront contribuer aussi à l'atteinte des résultats fixés par le Projet. La théorie de changement du Projet ainsi que son cadre de résultat sont présentés respectivement dans les annexes 2 et 3.

Le système de suivi-évaluation adopté par le dispositif devra avoir préalablement l'accord de l'UGP avant son déploiement.

Le prestataire établira rigoureusement un système de suivi-évaluation et de capitalisation :

- Assurer le suivi de l'évolution des producteurs et OP en mettant à jour régulièrement la base de données de ces producteurs et OP ;
- Proposer les actions pour minimiser les risques de fraudes au niveau du mécanisme d'e-Voucher et matching grant, discuter avec le MINAE et l'UGP sur ces actions et prendre les mesures adéquates après approbation par le MINAE et l'UGP ;
- Réaliser les actions de suivis et évaluation de la production agricole au niveau des périmètres irrigués : appui de la DRAE sur le sondage de rendement, suivi de l'utilisation des appuis obtenus au niveau des terrains des producteurs ;
- Exécuter les actions de suivi de tous les appuis reçus par les Producteurs/organisations ;
- Participer activement aux différentes missions de supervision et de suivi visant à l'amélioration des interventions de la firme.

Etablir un système de suivi administratif et financier des activités réalisées pour les bénéficiaires.

- Assurer le suivi des tâches administratives et financières selon les procédures du Projet ;
- Etablir des rapports d'activités périodiques au niveau des techniques et financiers.

NB : Toutes les activités de l'assistance technique devront être géoréférencées. Les coordonnées géographiques y afférentes ainsi que les détails des activités prévues et réalisées accompagneront systématiquement chaque rapport trimestriel. L'utilisation de la plateforme Kobotoolbox et de l'application ODK Collect est recommandée. L'assistance technique alignera son système de suivi-évaluation avec cette plateforme utilisée par le Projet. Son opérationnalisation fera l'objet d'échanges avec l'UGP.

3.2.2.3 Notes importantes sur les activités d'appui-conseil sur les bassins-versants

Les activités du Projet sur les versants concernent la mise en œuvre des schémas d'aménagement locaux (SAL) incluant le reboisement, la diffusion des techniques agroécologiques, la riziculture pluviale et les autres cultures sur tanety. Une autre firme se chargera de l'élaboration et la mise en œuvre du SAL. Le dispositif d'appui-conseil se contentera de l'appui aux producteurs dans l'élaboration des plans de développement et l'accès aux financements.

Les liens entre le dispositif d'appui-conseil et les autres volets sont explicités ci-après tout en notant que les activités dédiées au dispositif d'appui-conseil feront parties intégrantes des activités à entreprendre par la firme :

Lien du dispositif d'appui-conseil avec le Volet E-Voucher	
Activités	Responsables
○ Campagne d'information et de sensibilisation sur l'E-Voucher (critères d'éligibilité, intrants et matériels éligibles, montant subvention et apport bénéficiaire, processus à suivre pour accéder à l'E-Voucher)	Projet/ Dispositif d'appui-conseil, DRAE
○ Recensement/enquête auprès des producteurs intéressés qui s'enregistrent	Projet, DRAE/DCSID
○ Formation/accompagnement des producteurs intéressés par l'appui-conseil	Dispositif d'appui conseil
○ Établissement de la liste des bénéficiaires sur la base des critères de ciblage	Projet, DRAE, DCSID,/e-VMA

○ Accompagnement des bénéficiaires dans l'élaboration de leurs plans de développement y compris l'identification des besoins en intrants et matériels	Dispositif d'appui-conseil
○ Transmission des besoins dans la base de données de l'E-Voucher ou référencement des producteurs vers la structure en charge d'E-Voucher	Dispositif d'appui-conseil
○ Accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs plans de développement	Dispositif d'appui-conseil
○ Suivi des bénéficiaires	Dispositif d'appui-conseil
Lien du dispositif d'appui-conseil avec le Volet Matching grant	
Activité	Responsable
○ Campagne d'information et de sensibilisation sur le matching grant (critères d'éligibilité, intrants et matériels éligibles, montant subvention et apport bénéficiaire, processus à suivre pour accéder au financement)	Projet/ Dispositif d'appui-conseil
○ Accompagnement des porteurs de Projet dans l'élaboration de leurs plans de développement/plans d'affaires et transmission des dossiers auprès de l'unité d'exécution régionale	Dispositif d'appui-conseil, FDA
○ Accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs plans de développement/plans d'affaires	Dispositif d'appui-conseil, FDA
○ Suivi des bénéficiaires	Dispositif d'appui-conseil, FDA

NB : La liste définitive des bénéficiaires feront l'objet d'approbation de la DRAE/UGP/E-VMA/Assistance technique du FDA en MG.

3.3 DOCUMENTATION ET COMMUNICATION

3.3.1 Documentation

La firme veillera à ce que tous les documents revêtant un caractère contractuel soient signés par les producteurs ou leurs représentants (dossier de demande de sous-Projet, contrat de financement de sous-Projet, etc.) et en version malagasy.

3.3.2 Communication

En étroite collaboration avec l'Agence de communication, la firme veillera à ce qu'elle représentera le Projet dans toutes les activités qu'elles entreprendront et à ce que le Projet et ses réalisations soient visibles. A noter que tous les outils de communication/et les préparatifs événementiels (ayant l'accord préalable du Projet) seront produits par ladite Agence avant sa diffusion.

Le prestataire constituera une banque de photos numériques commentées décrivant les activités réalisées et leurs résultats.

3.4 PORTAGE DU DISPOSITIF

L'appui-conseil est déployé au niveau des communes avec les périmètres irrigués à réhabiliter et au niveau d'autres communes jugées potentielles vis-à-vis des filières retenues.

Il est proposé de déployer le dispositif d'appui-conseil dans les régions à raison de 10 conseillers pour la région Alaotra Mangoro et 5 pour Sofia.

L'annexe 4 expose les districts/communes avec les périmètres irrigués (PI) à réhabiliter par le Projet (listes provisoires²). A noter que les communes potentielles ont été identifiées lors de la réalisation de l'étude sur l'Agrifinance commanditée par le Projet durant la phase préparatoire.

Les conseillers seront placés sous la responsabilité des superviseurs.

3.5 ORGANISATION DU PRESTATAIRE

L'opérationnalisation du dispositif d'appui-conseil dans les deux régions (Alaotra Mangoro et Sofia) sera confiée à un seul prestataire (candidat seul ou en groupement). L'organisation du prestataire devra faire apparaître :

- Un bureau de représentation au niveau central à Antananarivo ;
- Deux antennes régionales dont une pour chaque Région : une (01) à Ambatondrazaka (région Alaotra Mangoro) et une (01) à Antsohihy (région Sofia) ;

Le paragraphe 9.2 détaille la composition du bureau de représentation et des antennes régionales.

4 RESULTATS ATTENDUS

Pour les 2 régions, ils sont cadrés par rapport aux indicateurs clés et aux valeurs cibles dont :

- 500 associations ou groupements de producteurs structurés ou redynamisés par le Projet ;
- 165 000 Agriculteurs bénéficiaires de bons (dont 40% femmes) ;
- 10 000 bénéficiaires de subventions de contrepartie (dont 30% femmes) ;
- 1 000 Ha de superficie irriguée via des systèmes de micro-irrigation livrés (dont 40% femmes adoptantes) ;
- 20% augmentation du score de diversité alimentaire des ménages (HDDS) (%).

Le tableau suivant détaille les outputs attendus de la prestation. A noter qu'il importe au prestataire de proposer les valeurs des indicateurs proposés ci-dessous. A noter que ces indicateurs sont présentés à titre indicatif et il importe au prestataire d'en proposer d'autres selon ses expertises.

<u>PRODUITS ESCOMPTEES</u>
<u>Farmer Field School (FFS), parcelles de démonstration et jardins potagers</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Structuration : Organisation des OP ou Groupements villageois en FFS (modèle FAO)
Liste des membres : anciens et nouveaux ; dénomination ; slogans
Noms des membres du comité; Jour de rencontre hebdomadaire ; Groupes de travail
Nombre de réunions tenues pour le comité

² La liste définitive des Communes potentielles sera à valider conjointement avec les DRAE Alaotra Mangoro et Sofia

<u>PRODUITS ESCOMPTES</u>
Tenue des documents (registre/fiches de présence ; cahier/fiches des cotisations ; fiche des dépenses et des recettes ; - numéro de compte)
Présence et volume des cotisations des membres (épargne) et de subvention - facultatif;
<ul style="list-style-type: none"> • Facilitations
Rapports (relations) entre facilitateurs, entre facilitateurs et comité et entre facilitateurs et apprenants
Tenue du journal de facilitateur
<ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage
Cohérence par rapport avec la planification
Présence des apprenants pendant les jours d'apprentissage (liste des présences); - Assiduité
Dynamiques de groupe développées et leçons tirées;
Taux de participation ; Assiduité
Nombre de visites échanges entre FFS
Nombre de filières touchées
Nombre de Districts touchés
Nombre de Communes, FKT touchés
Taux d'adoption des techniques innovantes
<u>Changement de comportement</u>
<i>GALS</i>
Nombre des bénéficiaires formés en GALS
Dont femmes (nombres et pourcentage)
Nombre de génération (G1) formés (champions GALS)
Nombre de G2 formés
Nombre de G3 formés
<i>AVEC</i>
Nombre de bénéficiaires formés en éducation financière

<u>PRODUITS ESCOMPTEES</u>
Dont femmes (nombre et pourcentage)
Nombre d'AVEC existantes opérationnelles
Nombre d'AVEC redynamisées
Nombre d'AVEC créées et opérationnelles
Nombre de femmes (membres du comité de gestion) AVEC
Nombre de kits AVEC distribués
Montant de l'épargne mensuelle MGA
Montant de l'épargne cumulé MGA
Montant de l'entraide mensuelle MGA
Montant de l'entraide annuelle cumulé MGA
Nombre d'épargnants
Dont femmes (nombre et pourcentage)
Nombre des bénéficiaires de l'entraide
Dont femmes (nombre et pourcentage)
Nombre d'agents villageois formés
Nombre d'agents villageois opérationnels
Nombre de filières touchées
Nombre de districts touchés
Nombre de communes touchées
Pourcentage de ménages dirigé par les femmes ayant perçu un développement positif dans leur niveau de vie
<i>Organisations des Producteurs (OP)</i>
Nombre d'OP existantes et opérationnelles
Nombre d'OP redynamisées
Nombre d'OP créées et fonctionnelles

<u>PRODUITS ESCOMPTEES</u>
Dont nombre d'OP féminine créées et fonctionnelles
Nombre d'OP restructurées et opérationnelles
Dont nombre d'OP féminines restructurées et fonctionnelles
Nombre de coopératives créées et opérationnelles
Nombre de contrats commerciaux établis
Nombre de plan d'action pour le développement par filière
<i>Améliorations des techniques culturales</i>
Nombre de fiches technico-économique produites
Nombre de fiches technico-économique mises à jour
Pourcentage d'augmentation de production obtenue
Pourcentage de producteurs ayant suivi les techniques d'après les fiches techniques (culture et semence certifiées)
<i>Matching grant (MG)</i>
Nombre d'OP/GPS/OPR/OPF/autres structures bénéficiaires
Nombre d'OP/ GPS/ OPR/OPF/ autres structures appuyées au niveau des équipements de production
Nombre d'OP/ GPS/ OPR/OPF/ autres structures appuyées au niveau des équipements de transformation
Nombre de plans d'affaire établis
Nombre de plans d'affaire validés
Nombre de fournisseurs de produits/opérateurs privés pour la production agricole appuyés en MG
<u>FLID</u>
Nombre de ménages adoptant la micro-irrigation (à partir FLID)
Nombre de filières touchées par la pratique de micro-irrigation

<u>PRODUITS ESCOMPTE</u>
Superficies concernées par la pratique de micro-irrigation
Rendement des cultures concernées par la pratique de micro-irrigation
OP appuyées en kit d'irrigation via le matching grant
Nombre de commandes reçus lors de la participation aux manifestations économiques et commerciales
Nombre et noms des OP concernées aux commandes
Types et quantités de produits commandés
<i>VBG (spécialistes genre et VBG)</i>
Pourcentage des producteurs formés sur la VBG
Existence de banque de photo numérique concernant les faits et résultats des appuis effectués
<i>E-voucher</i>
Bénéficiaires identifiés (cartes producteurs, e-voucher)
Bénéficiaires appuyés (cartes producteurs, e-voucher)
Filières touchées
Superficies des Périmètres irrigués touchés (Ha)
Superficies des Bassins versants concernés (Ha)
Nombre de communes touchées
Types et quantités de matériels subventionnés
Types et quantités Intrants subventionnés
Types et quantités de semences subventionnées
Superficies concernées (Ha) (à désagréger par filière)
Rendement (T/ Ha) (à désagréger par filière)
Taille du cheptel (pour le cas des filières d'élevage)
<i>Diagnostics et Bilan de campagne</i>
Nombre d'outils établis

<u>PRODUITS ESCOMPTEES</u>
Nombre de filières diagnostiquées
Nombre de plans d'action de développement des filières mis en œuvre
Nombre d'acteurs mobilisés
Nombre d'ateliers de bilan réalisé
Nombre de plans d'action mis à jour
<i>Accompagnement, appui, conseil</i>
Types d'accompagnement
Nombre d'outils établis
Nombre de demandes d'appui/conseil/accompagnement
<i>Connexion commerciale</i>
Nombre d'agent commercial opérationnel
Nombre d'atelier en relation commercial
Nombre de contrats commerciaux établis (OP/OE)
Produits touchés par la commercialisation
Volume de vente (T)
Pourcentage de produits commercialisés
Chiffre d'affaires générées (MGA)
Pourcentage du couplage selon le profil (OP/OE)
Nombre d'Opérateurs économiques inscrits dans la base de données par Région
<i>Capitalisation, pérennisation des activités</i>
Thématique de bonnes pratiques culturelles capitalisées
Thématique de bonnes pratiques organisationnelles capitalisées
Thématique de bonnes pratiques commerciales capitalisées
Stratégie de sortie établie

<u>PRODUITS ESCOMPTEES</u>
Acteurs/partenaires engagés dans la pérennisation
Evaluations/consultation/validation
Ateliers d'évaluation réalisés (acteurs, etc.)
Ateliers de consultation réalisés
<i>Développement des filières</i>
Rapport final validé_ étude de chaînes de valeur soutenues par le Projet
% de mise en œuvre par plans d'actions
% engagement des responsables dans les plans d'actions
Nombre de plans mis à jour

5 CADRE D'INTERVENTION

Le dispositif travaillera en collaboration avec :

- l'équipe du Projet ;
- les autorités régionales, communales et locales;
- les services techniques déconcentrés (DCSID, DRAE, SOC, DREDD, ONN/ORN, TTR, etc.) ;
- le Fonds de Développement Agricole Régional (FDAR) ;
- la firme chargée de la mise en œuvre des schémas d'aménagements locaux (SAL) dans la cadre de la composante 1 du Projet ;
- la firme chargée de l'appui et encadrement des FAUE, AUE et pour la mise en place du FRERHA au niveau des 2 régions ;
- les autres acteurs/partenaires.

6 DUREE ET GESTION DES PRESTATIONS

Les prestations seront gérées de la manière suivante :

- Etude des chaînes de valeur appuyées par le projet d'une durée de 90 jours calendaires ;
- Mise en œuvre des activités d'appui-conseil d'une durée de 44 mois ;

Il est entendu que ces deux prestations démarreront en même temps et seront exécutées de manière parallèle, avec une coordination étroite entre les équipes affectées à chaque activité.

Le Programme de Travail proposé par le consultant devra inclure une planification détaillée pour chaque prestation, mettant en évidence les étapes clés et les livrables attendus,

Le contrat sera composé d'une tranche ferme pour la première année, suivie de trois tranches conditionnelles. L'affermissement de chaque tranche conditionnelle est conditionné par une évaluation annuelle satisfaisante des prestations de la firme.

7 STRATEGIE DE SORTIE ET DURABILITE

Les actions effectuées par le cabinet devront refléter à la fois un changement de l'état de situation au niveau local (production, AUE étant des acteurs et non des bénéficiaires etc.) et un changement du comportement institutionnel (exemple : prise en compte des actions du projet dans le budget communal,) afin de préparer la pérennisation.

Pour la durabilité institutionnelle : en tant qu'agence d'exécution du Projet, le MinAE à travers ses départements et agences techniques soutiendra la mise en œuvre du Projet. Grâce à leur implication directe dans la mise en œuvre du Projet, ils acquerront de nouvelles compétences en gestion, supervision et coordination de Projet qui soutiendront l'amélioration globale de la gouvernance et de la durabilité. Au niveau régional et communal, les techniques, la capacité de planification, de budgétisation, de mise en œuvre et la collaboration entre les institutions ouvriront la voie à une meilleure coordination institutionnelle pour le développement décentralisé. La composante 3 soutiendra et renforcera les associations communautaires les coopératives et les micro-entreprises dans les zones du Projet grâce à l'accès au financement agricole (bons électroniques et MG) et à l'assistance technique.

Pour la durabilité économique : tous les investissements au titre des sous-composantes 3.2 et 3.3 seront examinés pour retour sur investissement et tous les investissements soutenus par les Matching Grant au titre de la sous-composante 3.2 seront examinés suivant les flux de trésorerie et la viabilité économique. En outre, la durabilité économique des investissements au titre des sous-composantes 3.3 sera régulièrement suivie comme faisant partie du cadre des résultats du Projet.

Phasage du Projet RIZ PLUS: le Projet d'une durée de 5 ans sera découpé en phases: (i) une phase de lancement dans chacune des 2 régions du projet d'une durée de 12 mois, (ii) une phase de développement et de consolidation des activités d'une durée de 18 mois et (iii) une phase de désengagement d'une durée de 18 mois durant laquelle le Projet achèvera le transfert de toutes les fonctions durables à des acteurs pérennes et assurera un suivi à distance.

Le cabinet, le MINAE et le Projet se concentreront sur l'ancrage pour assurer la continuité des services aux bénéficiaires/AUE/autres où le potentiel des marchés agricoles est important grâce aux filières promues par le Projet. A cette fin, le cabinet devra procéder au début de son intervention à l'élaboration et à la mise jour d'une stratégie de durabilité des services aux bénéficiaires. Le Projet recommande d'inscrire le plan d'action proposé dans un calendrier réaliste en ciblant les activités les plus pertinentes à pérenniser. A cet effet, le cabinet sera en mesure de démontrer des modèles de dispositifs opérationnels (à développer) pourraient atteindre une durabilité financière et institutionnelle. Ainsi, il procédera à une analyse de la disponibilité à payer pour les services d'appui qu'il fournit en tenant compte la typologie des bénéficiaires et de la nature de services offerts.

Durant la phase de mise en œuvre, les transferts des compétences aux structures pérennes de proximité se feront avec accompagnement du Cabinet.

8 LIVRABLES

Le cabinet remettra au Projet les livrables ci-après :

- Etude de chaînes de valeur

Rapport	Description	Echéance
Rapport provisoire	Rapport (contenant tenant en compte l'ensemble de l'étude et les observations à	70 jours après signature du contrat

	l'issue des ateliers de restitution et de consultation des acteurs Tous les PV des ateliers et des réunions/ateliers ; Power point de la séance de restitution, illustrations des interventions.	
Rapport final	Rapport tenant en compte les commentaires des parties prenantes, MINAE et de la Banque mondiale.	90 jours après la signature du contrat

- **Mise en œuvre des activités d'appui-conseil**

Le prestataire est tenu de fournir à l'UGP et l'UGPR :

A fournir dans les 30 jours après la signature de contrat, le rapport de démarrage comprend un plan d'action détaillé pour la première année du cabinet. Le plan indiquera les objectifs, les activités à entreprendre, les résultats attendues, les indicateurs, les responsables de la mise en œuvre, les méthodologies d'intervention, la stratégie de mise en place du dispositif d'appui-conseil incluant un plan d'intervention, le nombre d'agents à mobiliser, toutes les fiches de poste dans les 30 jours, les problèmes rencontrés ainsi que les solutions adoptées;

Le prestataire fournit au Projet un plan d'action bimensuel. Ce plan sera validé d'une manière participative par les 2 parties au début de chaque bimestre. Le plan doit comporter :

- Le niveau de résultats à atteindre pendant la période par activité ;
 - La quantité à réaliser pour chaque niveau de résultat ;
 - Le montant de budget à allouer par niveau de résultat.
- ❖ Le compte-rendu mensuel, remis au plus tard le 10 du mois suivant le mois concerné (Fin du mois+10 jours), consistera pour l'essentiel :
- en un rapport technique ;
 - un tableau des valeurs des divers indicateurs de suivi (à jour) qui auront été définis par le Projet et stipulés dans le contrat du cabinet
 - un planning d'activités pour le mois suivant.
- ❖ Le rapport trimestriel, à remettre au plus tard le 15 du mois suivant la fin du trimestre (Fin du trimestre+15 jours), comprendra :
- le tableau des indicateurs, mis à jour ;
 - une description des activités réalisées par rapport à la planification, des difficultés éventuellement rencontrées et l'explication des écarts constatés entre les prévisions et les réalisations ;
 - un rapport financier comprenant la prévision et la réalisation effective ainsi que les explications des écarts entre cette prévision et réalisation ;
 - un tableau contenant les coordonnées géographiques des activités prévues et réalisées avec les descriptions nécessaires pour savoir et comprendre les réalisations ;
 - un avancement de la mise en œuvre des plans de développement des filières ;
 - le programme d'activités pour le trimestre suivant.
- ❖ Le plan de travail et budgétaire annuel (PTBA), à remettre au Projet au plus tard le 30 octobre avant l'année suivante, comprendra :
- la mise à jour de tous les plans de développement des filières ;
 - les objectifs et résultats attendus de l'année planifiée ;
 - les valeurs des indicateurs cibles à désagréger par genre et réparties par trimestre ;

- les détails des activités avec leur chronogramme d'exécution et les valeurs cibles par trimestre. A noter que chaque activité devra être budgétisée avec une prévision de décaissement par trimestre ;
- un narratif du PTBA.
- ❖ Le rapport annuel, à remettre au plus tard le 20 du mois suivant la fin de l'année (Fin de l'année+20 jours), comprendra :
 - le tableau des indicateurs, mis à jour,
 - une description des activités réalisées, des difficultés éventuellement rencontrées et l'explication des écarts constatés entre les prévisions et les réalisations,
 - un rapport financier comprenant la prévision et la réalisation effective ainsi que les explications des écarts entre cette prévision et réalisation,
- ❖ Le rapport final présentera les activités prévues et réalisées durant les interventions de la firme, les différentes réalisations et détaillera les points forts et les points faibles de la mission et fera des recommandations pour la poursuite des actions. Un rapport financier final sera également inclus dans ce dernier livrable. A noter que le rapport final devra être présenté et remis au plus tard 60 jours avant la fin de la prestation de la firme dans l'objectif d'avoir le temps nécessaire aux différents échanges nécessaires pour clôturer le contrat de la firme à temps.

Tous ces rapports seront remis à l'UGP, l'UER et DRAE en cinq (5) exemplaires papiers et leur version électronique à envoyer par courriel.

Les coûts afférents à l'élaboration de ces divers rapports sont censés être compris dans le coût des prestations de la firme.

Durant tout le déroulement de leurs prestations, les personnels du Consultant prendront un maximum de photos numériques présentant leurs activités et les résultats de ces dernières. Les copies documentées de ces photos seront livrées mensuellement sur CD ou sur tout autre support numérique à l'UGP et l'UER avec le compte-rendu mensuel.

En plus de ces rapports, le prestataire donnera une base de données sous Excel ou Access ou autres logiciels qui permettent de piloter efficacement le projet. En plus des autres données jugées utiles par la firme, la base de données des indicateurs des résultats détaillés dans la partie 4 « Résultats attendus » devra être renseignés.

9 PROFIL DE LA FIRME ET COMPOSITION DU PERSONNEL-CLE

Etant donné les spécificités de la démarche, le profil recherché devra allier connaissances fines des problématiques de développement rural à Madagascar, expertise spécifique ou expérience reconnue dans le domaine de la structuration du monde rural, du financement rural, des filières agricoles et compétences pédagogiques permettant d'accompagner ainsi que de faciliter un processus d'appui continu aux producteurs et aux organisations des producteurs.

Pour assurer la durabilité des activités soutenues par le Projet, le cabinet intégrera dans son équipe les agents ayant des compétence locales (développement local) répondant aux besoins des postes, (i) des paysans formateurs « technique PAPRIZ ; (ii) des producteurs leaders locaux pour les autres filières ; (iii) d'animation commercial et d'appui conseil de proximité des producteurs (issus de la Structure Relais des autres Organismes d'appui), d'animation des producteurs ruraux (Organisation des Producteurs Faitières OPF à l'exemple des CGEAF de la Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra) et (iv) des animateurs communaux ou agents de développement ruraux, etc.

9.1 Profil de la firme

Le prestataire doit répondre au profil suivant :

- Structure ;
- légalement constituée ;
- ayant au moins dix années d'existence ;
- ayant intervenu dans le domaine de délivrance de services d'appui de proximité et d'encadrement technique agricole au moins cinq ans lors des vingt dernières années, attestations/certificats de bonne fin à l'appui.

Expériences spécifiques :

- Ayant réalisé au moins cinq (05) prestations dans le cadre de l'opérationnalisation ou la mise en œuvre d'un dispositif d'appui-conseil ou délivrance de services ou promotion-ou accompagnement aux producteurs au cours de vingt dernières années, attestations /certificats de bonne fin à l'appui, parmi lesquels figure au moins un (01) contrat ayant un montant supérieur ou égal à trois cent millions d'Ariary (MGA 300 000 000) ;
- Seront des atouts les expériences sur les thématiques suivantes :
 - E-Voucher ou matching grant ou autres systèmes de financement rural ;
 - structuration et renforcement d'organisations paysannes;
 - fonctionnement des filières en général et des mécanismes de marché ;
 - chaîne de valeur ;
 - agroforesterie, agroécologie et protection de l'environnement ;
 - micro-irrigation ;
 - Connaissance des problématiques relatives à la structuration du monde rural Malagasy, de façon générale ;
 - Connaissance du financement du conseil agricole (enjeu : articulation entre accompagnement financier et non-financier) ;
 - Connaissance de l'intégration des enjeux dans la transition agroécologique.

Toutes les expériences citées en rapport avec les critères décrits ci-dessus devront être justifiées par des attestations de bonne fin ou documents équivalents acceptés par le Client.

Plusieurs firmes peuvent se grouper pour présenter leur proposition et exécuter le marché en commun. L'une des firmes membres du groupement doit être désignée dans l'Acte d'Engagement comme mandataire pour représenter l'ensemble des membres vis-à-vis du Client et coordonner les prestations des membres du groupement.

9.2 Composition et estimation en homme-mois du personnel-clé

Estimation en homme-mois des personnels clés

Pour réaliser les prestations demandées, la structure devra proposer une équipe de personnel clé disposant des qualifications minimales requises.

La firme a la possibilité de proposer le personnel d'appui qu'il juge nécessaire pour la bonne exécution des prestations.

Intitulé du poste	Nombre	Nb Homme-mois
Chef de mission	1	44
Responsable Planification et suivi évaluation	1	22

Responsable Administration et Financier	1	44
Spécialiste en gestion de risques environnementaux et sociaux	1	44
Spécialiste en chaînes de valeur	1	38
Chef d'antenne	2	88
Socio-organisateur	4	88
Conseillers agricoles de proximité	6	198

Profil des membres du personnel clé :

Poste	Nombre	Profil minimum exigé
Chef de mission	1	<p>Il/elle pourra être employé à temps partiel à Antananarivo, qui coiffe les activités des 2 régions Alaotra Mangoro et Sofia :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un diplôme universitaire de niveau Bacc+5, en Agronomie, économie, agroéconomie, socio-économie ou domaine équivalent ; - 10 ans d'expérience professionnelle au minimum en matière d'appui-conseil/d'accompagnement ou promotion des producteurs/Organisations des producteurs autour des filières ; - ayant exercé en tant que Chef de mission au moins pour cinq (05) missions ; - sera un atout la connaissance du financement de FDA ou l'e-voucher ou matching grant ou autre.
Responsable de Planification et de Suivi-Evaluation	1	<p>Il/elle coiffa les activités des 2 régions Alaotra Mangoro et Sofia :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un diplôme universitaire, de niveau Bac+5 en géographie, Agronomie, ou domaine apparenté; - Avoir une expérience professionnelle de 7 ans minimum dans le domaine du suivi-évaluation des projets/Programmes de développement rural; <p>Seront des atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise du système d'information géographique (SIG) ; - Maitrisant la gestion d'une base de données ainsi que la collecte digitalisée des données avec la plateforme kobotoolbox ; - Des expériences dans les régions Alaotra Mangoro et Sofia ; - Maîtrise de la langue française (écrite et orale).
Responsable Administratif et Financier	1	<p>Il/elle coiffa les activités des 2 régions Alaotra Mangoro et Sofia :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir au minimum un diplôme Universitaire ou Grandes Ecoles (au moins Bacc+5) en sciences de gestion ou de comptabilité/finances ou équivalent ; - Au moins 10 années d'expériences professionnelles dont au moins 5 ans en gestion administrative et financière dans un projet de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux ; <p>Seront des atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des logiciels courants de comptabilité et de l'outil informatique et bureautique ;

Poste	Nombre	Profil minimum exigé
		<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'analyse de données, de synthèse et de rédaction ; - Maîtrise de la langue française (écrite et orale) ; - Connaissance des procédures administratives et financières de la Banque Mondiale sera un atout.
Spécialiste en gestion de risques environnementaux et sociaux	1	<p>Il/elle coiffera les activités des 2 régions Alaotra Mangoro et Sofia :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ayant au moins un Bacc+4 en sciences sociales ou environnement ou sciences politiques ou sciences juridiques ou ressources humaines ou autre domaine équivalent ; - Au moins 3 ans d'expériences dans un poste similaire (environnement et social) ; - Au moins une mission en lutte contre les violences basée sur le genre (VBG) ; - Au moins une mission en gestion de plainte. <p>Seront des atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la langue française (écrite et orale) ; - Maîtrise des outils informatiques usuels.
Spécialiste en chaînes de valeur	1	<p>Il/elle coiffera les activités des 2 régions Alaotra Mangoro et Sofia :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ayant au moins un Bacc+4 dans les domaines de l'agronomie, du développement agricole, de l'économie agricole ou tout autre domaine connexe ; - Au moins cinq (05) années d'expériences au sein d'un Projet/Programme de développement agricole et rural ; - Au moins trois (03) années d'expériences sur l'approche en chaînes de valeur; - Au moins réalisé (02) études des chaînes de valeur ; - Au moins deux (02) expériences dans le développement des partenariats avec le secteur privé/agriculture contractuelle; <p>Seront des atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ayant effectué au moins une formation sur la chaîne de valeur agricole. - Capacité de communication orale et écrite en Français; - Maîtrise de l'informatique bureautique, messagerie et logiciels de réunion virtuelle ; - Aptitude à travailler sous pression.
Chef d'antenne	2	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un diplôme universitaire de niveau Bacc +5 dans le domaine de l'agronomie, économie ou équivalent ; - Avoir au minimum dix (10) années d'expériences professionnelles dans l'encadrement technique ou socio-organisationnel des producteurs ; - Avoir au minimum dix (10) années d'expériences professionnelles dans le domaine de la riziculture ; - Avoir au moins trois (03) expériences en matière de suivi évaluation dans un Projet/Programme de développement rural. <p>Seront des atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des langues française et malagasy (écrite et orale) ; - Maîtrise des logiciels informatiques usuels, du SIG ; - Maîtrise de l'alimentation, la gestion d'une base de données ; - Apte à travailler sous pression ;

Poste	Nombre	Profil minimum exigé
		<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de la Région d'affectation exigée ; - Notion sur les chaînes de valeur ; - Connaissance du mécanisme de financement comme le FDA ou l'e- voucher ou le matching grant ; - Connaissance en communication.
Socio-organisateur	4	<ul style="list-style-type: none"> - Ayant au minimum Bacc+4 en sociologie, en géographie, en agronomie ou équivalent ; - Avoir au moins 3 expériences en charge du volet socio-organisationnel : processus de mise en place/structuration des producteurs, coopérativisation, opérationnalisation/mise en fonctionnement/redynamisation/dissolution des coopératives, mise en place/mobilisation des producteurs/ mise en place/opérationnalisation des plates-formes/ gestion et entretien des infrastructures/ opérationnalisation des comités de gestion et d'entretien ou comité de suivi des infrastructures. - Deux (02) missions dans la mise en place et opérationnalisation/pérennisation des AVEC/GVEC ; - Permis de conduite A. <p>Seront des atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la langue malagasy (écrite et orale) ; - Appartenant à la structure relais ayant poursuivi la pérennisation des activités d'un Programme de développement agricole dans l'une des régions d'intervention du Projet - Expériences dans les régions Alaotra Mangoro ou Sofia.
Conseillers agricoles de proximité	6	<ul style="list-style-type: none"> - Ayant au minimum Bacc+3 en sociologie/géographie /agronomie/études commerciales/ gestion/ économie/ sciences sociales ou équivalent ; - Avoir au moins 3 expériences dans le domaine de la promotion de l'entrepreneuriat ou de l'appui – conseils - accompagnement des producteurs /OP, ou dans un domaine assimilé avec une connaissance de la problématique de développement du secteur privé ; - Avoir au moins 3 ans d'expériences au minimum sur des filières/spéculation ; - Permis de conduite A. <p>Seront des atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience en formation de formateurs, - Avoir une expérience en élaboration de plans d'affaires (Business plan), - Maîtrise la langue malagasy; - Paysans leaders/formateurs/relais, etc. - Expériences dans les régions Alaotra Mangoro ou Sofia.

Annexe 1 : *Analyse FFOM sommaire des régions Alaotra Mangoro et Sofia dans le cadre du développement des agricoles (source : Rapport sur l'AGRIFINANCE)*

Riz	FORCE ET OPPORTUNITE	FAIBLESSE ET MENACE
Alaotra Mangoro	<ul style="list-style-type: none"> - Vastes surfaces cultivables : la région compte 373 périmètres irrigués (Grand, Petit Périmètre et Micro-Périmètre Irrigué) irriguant plus de 160 000 ha de superficie³. - Existence de plusieurs variétés adaptées (résistantes et de qualité) - Sol propice à la riziculture - Climat favorable - Marchés assurés - Centres de recherche et de multiplication des semences tels que FOFIFA, SCAA, Andri-ko, SdMad... - Groupement des paysans semenciers - Appui par la JICA sur la plus importante infrastructure hydraulique existante qu'est le périmètre de culture PC23 avec une surface irriguée de 17 576 ha en aval et 7 100 ha en amont. 	<ul style="list-style-type: none"> - Variétés à cycle long - Faible productivité (liée à une faible utilisation d'intrants et à la dégradation des sols) - Manque d'entretien et vétusté des réseaux hydroagricoles et non maîtrise de l'eau - Manque d'organisation de la filière - Non-maîtrise du prix - Difficultés d'accès à la terre et insécurité foncière - Matériels et outillages agricoles insuffisants - Pratique de technique traditionnelle - Fragilité des Associations d'Usagers de l'Eau (AUE)
Sofia	<p>Technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o La surface rizicole est encore extensible et des plaines sont encore aménageables. A Port-Bergé, une plaine qui s'étend sur 10.000ha est encore aménageable par exemple. o Des constructions de plusieurs barrages hydroagricoles sont déjà en cours à Port-Bergé et à Bealanana avec le Projet PADAP o Le système de riziculture amélioré commence à être adopté dans le district de Bealanana qui est l'une des zones à forte potentialité rizicole dans la région o Proximité des revendeurs d'intrants dans chaque district et des sous-revendeurs dans les communes lors des jours de marché. Ces revendeurs sont importants pour l'approvisionnement en engrais, herbicide, insecticide à base de cyperméthrine indispensable à la riziculture o Existence de revendeurs (FFTA, Tranombarotra Vahatra) de matériels agricoles indispensables à la riziculture (charrue, herse, sarcluse, ...) <p>- Économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Marché encore large vers Tana, Diego, Mahajanga <p>- Structuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Appui de la filière par le Projet PADAP, la fondation AgaKhan 	<p>Technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Ouvrages et infrastructures hydroagricoles vétustes ou même inexistantes. Ainsi, l'eau n'est pas encore maîtrisée : inondation lors des crues et sécheresse accrue durant les cultures de contre à saison. o Hormis le district de Bealanana, la riziculture traditionnelle est encore dominante dans la région o Utilisation de semence dégénérée. Cette situation est favorisée par l'inexistence de groupement de producteur semencier dans la région o Contraintes à l'accès à la main d'œuvre durant les périodes de récolte (cas très fréquent dans le district de Bealanana). Ainsi les producteurs sont obligés de recourir à la main d'œuvre externe venant de la capitale augmentant ainsi le coût de production. Le coût d'1hj est de 10.000Ar durant cette période de récolte o Dégradation de la fertilité du sol alors qu'aucun apport en éléments fertilisants n'est réalisé par les producteurs <p>- Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Enclavement des grandes zones productrices de riz (Bealanana,...) <p>- Économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Instabilité du prix sur le marché <p>- Structuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Organisation de la filière pas encore bien en place

³ District d'Ambatondrazaka (72 PI, 46 105ha) ; District d'Amparafaravola (56 PI, 75 471 ha); District d'Andilamena (31 PI, 15 556 ha); District d'Anosibe An'Ala (40 PI, 1 510 ha); District de Moramanga (174 PI, 26 517 ha) (Fert, 2019).

Riz	FORCE ET OPPORTUNITE	FAIBLESSE ET MENACE
	o Existence de collecteur venant de Tana et Mahajanga	

Maïs	Forces et opportunités	Faiblesses et menaces
Sofia	<p>- Technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Existence de vastes plateaux encore exploitables à Port-Bergé et dans les autres districts de la région o Appui en intrants, équipement, conditionnement assuré par des sociétés privées telles que LFL, Projets/programmes o Proximité des revendeurs de produits phyto afin de faciliter la lutte contre les chenilles légionnaires <p>- Economique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Demande sur le marché national encore large o Prix sur le marché intéressant o Opportunité de marché avec la société LFL <p>- Structuration :</p> <p>Acteurs concernés : Producteurs-Démarcheurs-Collecteurs-Sociétés privées (LFL, STAR)</p>	<p>Technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Attaque des insectes ravageurs (chenille légionnaire) alors que la majorité des producteurs ne maîtrisent pas encore les techniques de lutte contre ces insectes o Techniques traditionnelles encore dominantes o Dégénérescence des semences utilisées <p>- Economique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Inexistence d'infrastructures de stockage, et de conservation. Les producteurs sont alors obligés de vendre leurs produits durant la période de récolte alors durant cette période, le prix de vente est encore très bas (des 800 à 900Ar/kg) o Prix des collecteurs et sous collecteurs peu stables (dépend souvent de l'offre et de la demande sur le marché) <p>Structuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Organisation de la filière pas encore bien en place <p>- Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Menace de la pratique des techniques traditionnelles (agriculture itinérante) sur l'aire protégée Bongolava Maintso

Légumineuses	Forces et opportunités	Faiblesses et menaces
Alaotra Mangoro (haricot et arachide)	<ul style="list-style-type: none"> - Condition pédologique favorable - Variétés de bonne qualité - Culture à cycle court - Engrais vert - Mode de culture déjà maîtrisée - Transformation artisanale (huileries pour l'arachide) - Existence d'un centre de recherche et des centres semenciers 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique traditionnelle - Filière non organisée - Invasion des nuisibles - Difficulté de séchage - Faiblesse du circuit de vente
Sofia (black eyes)	<p>- Technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Existence de larges plaines et de baiboho très fertiles favorable à sa culture o Proximité des revendeurs d'intrants dans chaque district et des sous-revendeurs dans les communes lors des jours de marché. Ces revendeurs sont importants pour la culture de Black eyes dans la mesure où cette culture nécessite plusieurs traitements durant son cycle végétatif <p>- Économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Existence d'opportunité de marché avec les sociétés privées telles que le groupe 	<p>Technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Attaques des insectes des ravageurs de cultures. Selon l'ASR, sans traitements phytosanitaires, la production sera faible voire même nulle alors que le prix des produits phytosanitaire sur le marché est trop onéreux pour les producteurs. Un producteur peut par exemple dépenser au moins 500 000Ar de produits phyto pour un hectare de terrain. Les entretiens avec les producteurs dans le cadre de cette mission ont révélé un traitement chimique abusif (selon la CIRAEP de Mampikony, une partie de la production de black eyes exportée a été retournée en raison d'un taux

Légumineuses	Forces et opportunités	Faiblesses et menaces
	<p>SOCOTA, les collecteurs privés, les exportateurs</p> <p>- Financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> o La culture de Black eyes figure parmi les spéculations objets de demandes de crédit au niveau des IMF. En effet, l'achat des produits phytosanitaires constituent une lourde charge pour les producteurs <p>- Structuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Acteurs composés de Producteurs-Démarcheurs-Collecteurs-Société privée exportateurs o Organisme d'appui : PROSPERER (mais Projet terminé) 	<p>élevé de résidus de pesticides) ainsi que l'absence de rotation culturale rendant la culture très vulnérable (cette absence de rotation culturale est liée à une forte demande du produit alors que les terres disponibles font l'objet de sollicitation de la part de nombreux acteurs, y compris les fonctionnaires résidant en ville).</p> <ul style="list-style-type: none"> o Dégénérescence des semences utilisées <p>- Économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le coût de production lié essentiellement à l'achat des produits phytosanitaire est trop élevé alors que la capacité d'achat des exploitants est faible. La rentabilité économique de la culture est aussi faible et en 2021 plusieurs producteurs ont abandonné la culture de black eyes. Cette situation a été aussi favorisée par le contexte sanitaire de 2021 o Inexistence d'infrastructures de stockage, et de conservation. Les producteurs sont alors obligés de vendre leurs produits durant la période de récolte alors que durant cette période, le prix de vente est encore très bas (12 500Ar/Kg) <p>- Structuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Organisation de la filière pas encore bien en place

Cultures maraîchères	Forces et opportunités	Faiblesses et menaces
Alaoira Mangoro	<ul style="list-style-type: none"> - Type de sol approprié - Prix relativement intéressant toute l'année - Cycle court - Possibilité de culture toute l'année - Existence de marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de quelques maladies - Pratiques culturales non améliorées - Non-maîtrise de l'eau - Semences et intrants inaccessibles - Faible organisation de la filière - Taille d'exploitation petite - Surproduction (existence d'inventus) et non transformation des produits
Sofia cas oignon/ail dans la zone de Bealanana	<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> • ancienne expérience de la région, sur la culture d'ail et d'oignon • rusticité de la variété locale utilisée • maîtrise des propriétés et utilisation de produits chimiques • bonne diversification des cultures • présence d'une culture emblématique à l'échelle locale et régionale : l'ail • Possibilité de valoriser la production d'ail en structurant la filière sur le modèle d'une IGP « ail d'Ambatosia • Présence d'opérateurs d'intrants <p>Post- récolte / Commercialisation</p>	<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système d'irrigation (arrosage manuel) impliquant une forte quantité de MO • Système d'arrosage à la main très coûteux et chronophage <p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infestation des maladies fongiques • Développement es insectes ravageurs menaçant la qualité de la production, <p>Post- récolte / Commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat des routes et enclavement <p>Transversale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Très peu d'organisation sur la commercialisation

	<ul style="list-style-type: none"> • maîtrise des techniques de stockage des bulbes • existence d'un marché potentiel • importance du trafic • Existence du marché inter-régional, national et à l'exportation <p>Transversale</p> <ul style="list-style-type: none"> • existence du FFTS et FFTA pour les appuis techniques et la fourniture d'intrants 	
Sofia (cas tomate dans la zone de Bealanana)	<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> • existence de marchés potentiels • pratiques paysannes bien rodées • maîtrise des techniques de production • condition climatique et édaphique favorable à l'exploitation • bonne productivité, apport de fertilité gratuite par Maevarano • utilisation du fumier • cycle de production court • présence d'opérateurs d'intrants • existence de vaste terrain exploitable <p>Post-récolte / Commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • prix minimum (au mois de novembre et décembre) varie de 2000 à 5000 ariary le bidon (daba) mais à partir du mois de janvier jusqu'au mois de septembre le prix est plus élevé, variant de 30 000 à 40 000 ariary • prix intéressant <p>Transversale</p> <ul style="list-style-type: none"> • existence de FFTS et FFTA pour les appuis techniques et la fourniture d'intrants 	<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de technique culturale • Système d'arrosage à la main très coûteux et chronophage • Prix élevés des pesticides et pulvérisateurs. • Utilisation abusive de fongicides dans la culture des tomates. • Perrisabilité du produit • Inexistence eau d'irrigation • Absence de technicien d'agriculture • Développement des maladies et insectes <p>Post-récolte / Commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • mauvais état des routes et enclavement (inaccessibilité dans certaines localités) • conservation difficile - Production insuffisante pendant la période de contre saison (Janvier – Août) <p>Transversale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Très peu d'organisation sur la commercialisation • l'inexistante de l'organisation des acteurs

Oignon	Forces et opportunités	Faiblesses et menaces
Sofia	<p>- Technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Large plaine et baiboho à Mampikony, Bealanana. Moyennant des aménagements, la superficie est encore extensible surtout dans les autres districts tels que Befandriana o Appui en formation technique, commercialisation des produits avec la coopérative FFTS <p>- Economique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Marché encore exploitable vers Tana, Diego, Nosy be Hell-Ville 	<p>Technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Dégénérescence des semences utilisées (bulbille) o Maladie cryptogamique rendant quasi-obligatoire l'utilisation de fongicides avec les risques qui y sont associés o Les producteurs de Bealanana ne maîtrisent pas encore la production de semence. Ils sont obligés d'acheter des semences provenant de Mampikony. <p>- Structuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Organisation de la filière pas encore bien en place entraînant un prix parfois peu attractif pour les producteurs

Petits ruminants	Forces et opportunités	Faiblesses et menaces
Sofia	<p>Technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Large pâturage dans la région <p>- Économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o La région Sofia se trouve à proximité de Mayotte, Nosy-be, Comores et une opportunité de marche existe dans ces régions 	<p>Technique :</p> <p>L'élevage est de type traditionnel et contemplatif et l'activité n'est pas encore considérée comme une activité économique. Ainsi, les producteurs sont réticents aux investissements liés à toutes mesures prophylactiques (vaccin, traitement, ...)</p> <p>- Économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le processus de normalisation n'est pas encore en place. Les normes qualités et de traçabilité exigées par ces pays ne sont pas encore respectées par les éleveurs de la région <p>- Structuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Organisation de la filière pas encore en place

Aviculture	Forces et opportunités	Faiblesses et menaces
Alaotra Mangoro	<ul style="list-style-type: none"> - Activité associable à l'activité ménagère (n'occupe pas trop de temps) - Large débouché, et marché - Les produits de base pour l'alimentation des animaux sont disponibles localement - Producteur de fumier 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de rendement (lié à la technique traditionnelle utilisée) - Race non améliorée - Faible voire non-application de mesures prophylactiques - Existence des maladies - Insuffisance d'appui technique - Manque d'organisation de filière - Absence de fournisseur de cheptel
Sofia	<p>Technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o L'aviculture est pratiquée dans tous les districts de la région Sofia o Existence de cabinet vétérinaire par district (02 par district environ). Chaque cabinet vétérinaire possède en général un agent vaccinateur par commune. Il donne des appuis techniques et matériels à leurs agents vaccinateurs. <p>- Economique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Possibilité de marché vers Diego et Majunga o Prix sur le marché intéressant <p>- Structuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Appui de l'OPR FFTS auprès de ses membres ; appui de FORMAPROD, FONDATION AGAKHAN sur la filière en particulier chez les jeunes 	<p>Technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o L'élevage est encore de type traditionnel et contemplatif. Pour les producteurs de la région, l'activité n'est pas encore considérée comme une activité économique. Ainsi, ils sont réticents aux investissements liés à la construction des poulaillers ainsi qu'à toutes mesures prophylactiques (vaccin, traitement, ...). A cela s'ajoute le manque de campagne de vaccination dans les zones les plus reculées. o Faible accès aux équipements pour l'élevage de poulet gasy o Inexistence d'aliment concentré pour poulet de chair et poule pondeuse sur le marché <p>- Structuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Producteurs peu structurés <p>- Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le problème d'enclavement limite la conservation des vaccins (poulets)

Apiculture	Forces et opportunités	Faiblesses et menaces
Sofia	<p>Technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o La région Sofia est réputée pour la qualité de son miel grâce à l'existence de plusieurs types de plantes mellifères <p>- Économique :</p>	<p>Technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Les techniques adoptées restent toujours traditionnelles malgré les potentialités de la région et les appuis des acteurs o Équipement encore traditionnel pour l'apiculture, formation en élevage encore faible,

	<ul style="list-style-type: none"> - Miel : produit encore très demandé sur le marché national - Possibilité de marché encore large vers Tana et SAVA - Structuration : - Appui de FORMAPROD sur la filière en particulier chez les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration : o Organisation de la filière pas encore bien en place - Autre : o Manque de suivi
--	---	--

Bovin laitier	Forces et opportunités	Faiblesses et menaces
Alaotra Mangoro	<ul style="list-style-type: none"> - Appui important apporté par la coopération Ile et Vilaine sur la structuration (plusieurs coopératives/association/district sauf Anosibe An'Ala) et la formation ; appui également financier (ferme pilote) de 2019 à 2022 (10 éleveurs/an) - Existence de 3 postes d'insémination artificielle (Moramanga, Ambatondrazaka, Amparafaravola) - Débouché de commercialisation encore large - Possibilité de valoriser la ferme école d'Ambohitsilaozana (gestion transférée au Cafpa, étude de faisabilité à faire) - Possibilité de transformation pour valoriser la surproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible rendement laitier - Coût insémination artificielle hors de la portée des éleveurs (15 000 ariary au départ aujourd'hui 90 000 ariary) - Insuffisance de mâle reproducteur à haut rendement et utilisation de la race locale ou métissée pour la reproduction - Coût élevé et inaccessibilité aux soins vétérinaires - Insuffisance de l'encadrement technique et rupture de la coopération avec Ile et Vilaine - Faible maîtrise de la culture fourragère et faible valorisation des sous-produits agricoles pour l'alimentation - Concurrence entre agriculture et élevage sur l'utilisation de l'espace pour la culture fourragère - Transformation faiblement exploitée

Annexe 2 : Cadre de suivi et de résultats du Projet

Objectif(s) de développement du Projet

Accroître la productivité et renforcer la résilience des moyens de subsistance ruraux dans les zones ciblées à Madagascar.

a. Indicateurs des objectifs de développement du Projet

Nom de l'indicateur	Unité	Cible finale
Objectifs de développement du projet		
Productivité et résilience accrues		
Augmentation de la production de riz dans les zones d'intervention du projet	%	30
Agriculteurs adoptant des technologies, innovations et pratiques climato-intelligentes/agroécologiques	Agriculteur	35 000
Amélioration de l'accès au marché		
Augmentation du volume des excédents commercialisés des cultures cibles dans les zones appuyées par le projet	%	25
Amélioration de la gestion du paysage		
Superficie sous pratiques de gestion durable du paysage	Ha	61 000
Bénéficiaires directs du projet		
Bénéficiaires directs du projet	Ménage	150 000

b. Indicateurs des objectifs de développement du Projet

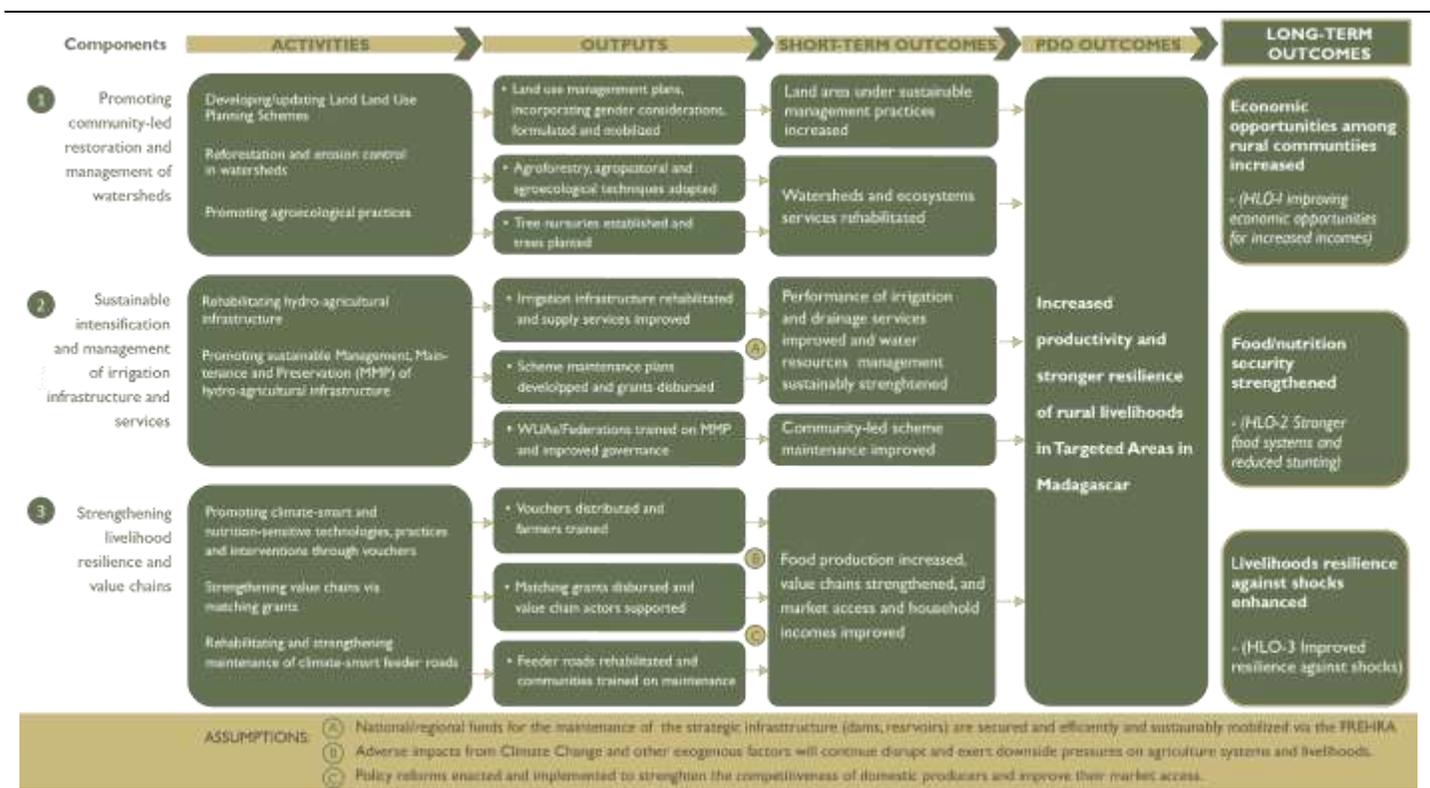
Nom de l'indicateur	Unité	Cible finale
Composante 1 : Promouvoir la restauration et la gestion communautaires des bassins versants dans les zones cibles		
Nombre de programmes locaux d'aménagement du territoire élaborés et mis en œuvre	Schéma d'aménagement local (SAL)	30
Superficie du bassin versant protégé (y compris reboisement, agroforesterie, agroécologie, Lavaka stabilisé)	Ha	30 000
Nombre de certificats fonciers délivrés avec le soutien des activités du projet dans les zones cibles	Certificat foncier	7 000
Composante 2 : Intensification et gestion durables des infrastructures et des services d'irrigation		
Superficie dotée de services d'irrigation ou de drainage nouveaux/améliorés	Ha	31 000
Taux de recouvrement des redevances des systèmes d'irrigation gérés par les associations d'usagers de l'eau	%	80
Pourcentage de femmes membres des AUE ou des groupements de producteurs occupant des postes de direction/prise de décision	%	30
Budget annuel pour l'entretien des ouvrages stratégiques par le gouvernement dans les zones cibles (USD/an)	Dollar US	250 000
Composante 3 : Renforcement de la résilience des moyens de subsistance et des chaînes de valeur		
Nombre d'associations ou groupements de producteurs structurés ou redynamisés par le Projet	OP	500
Nombre d'agriculteurs bénéficiaires de bons	Agriculteur	165 000
Nombre de bénéficiaires de subventions de contrepartie	Agriculteur	10 000

Nom de l'indicateur	Unité	Cible finale
Superficie irriguée via des systèmes de micro-irrigation livrés via le projet	Ha	1 000
Infrastructures de commercialisation construites ou réhabilitées	Infrastructure	20
Routes de desserte réhabilitées par le projet	Km	150
Augmentation du score de diversité alimentaire des ménages (HDDS)	%	20
Composante 4 : Gestion de projet et suivi et évaluation		
Griefs enregistrés liés à la livraison des avantages du projet résolus de manière satisfaisante atteignant 100 pour cent au cours de l'année 4	%	100
Nombre d'actions de suivi participatif traitées à la satisfaction des bénéficiaires du projet	Action de suivi	10

Annexe 3 : Théorie de changement du Projet

La théorie du changement qui sous-tend la conception du Projet est orientée autour de deux principaux résultats au niveau de l'ODP : (a) augmentation de la productivité et renforcement de la résilience. Les progrès dans la réalisation de l'ODP seront mesurés en suivant les changements dans la production de riz, les volumes de surplus commercialisés des cultures cibles, et la superficie des terres sous les pratiques de gestion durable dans les zones d'intervention du Projet. Ces résultats devraient contribuer directement aux trois HLO tels que définis par le CPP : ii) Objectif de développement humain i) HLO-1 : Améliorer les activités économiques pour augmenter les revenus ; ii) HLO-2 : Améliorer le capital humain en renforçant les systèmes alimentaires et en réduisant les retards de croissance ; et iii) HLO-3 : Améliorer la résilience face aux chocs en renforçant la gestion des ressources naturelles. L'approche spatiale du Projet, en adéquation avec le CPP, soutiendra des résultats de développement plus fiables et plus durables afin de maximiser les synergies entre les interventions du Projet et les autres investissements financés par la Banque mondiale dans l'infrastructure routière, la nutrition et la réforme foncière ainsi que l'accent mis par le Projet pour améliorer l'accès au financement, aux marchés et à la sécurité foncière pour le secteur agricole.

Figure 1 : Théorie de changement du Projet



Annexe 4 : Les Communes avec les périmètres irrigués à réhabiliter par le Projet

A titre indicatif et qui pourrait être légèrement modifié après finalisation des études APS, les périmètres irrigués et les bassins versants attenants concernés par l'appui sont :

N°	Région	Districts	Communes	Nom PI	Superficie (ha)
1	ALAOTRA MANGORO	Moramanga	Amboasary	Ampandrianakanga	339
2		Moramanga	Ampasimpotsy Gara	Ampasipotsy	239
3		Moramanga	Bembary	Bembary	283
4		Ambatondrazaka	Ambohidava	Andranongorona	810
5		Amparafaravola	Ambohimandroso	Imamba	837
6		Amparafaravola	Sahamamy	Sahamamy	592
7		Amparafaravola	Ambohitrarivo, Andranobe Anororo, Ambohijanahary	Sahamaloto	6895
8		Amparafaravola	Amparafaravola	Ivakaka	2163
9		Amparafaravola	Tanambe, Beanana, Vohitsara, Ambodimanga, Ambohijanahary	Anony	14 420
10	SOFIA	Antsohihy	Anahidrano	Andengondroy B2	192
11		Antsohihy	Anahidrano	Andengondroy B3	262
12		Bealanana	Antsamaka	Ambalatsiraka	866
13		Bealanana	Ambararata Be	Ambahivahy	1 026
14		Bealanana	Ambodiampana	Sahatsara	110
15		Bealanana	Ambatosia	Beanantsindra	126
16		Mampikony	Bekoratsaka	Ampombomanangy I et II	1 100
17		Befandriana	Tsiamalao	Marofotra	228
18		Mandritsara	Tsarajomoka	Tsarajomoka	550
19		Befandriana	Ambodimotso Sud	Marolampy	220
20		Port Bergé	Andranomeva	Maroboaly	560
21		Bealanana	Ambodiampana	Andilandalina	406
22		Mampikony	Mampikony II	Ambatobe	285
23		Mandritsara	Antsirabe Centre	Antsirabe Centre	250

N°	Région	Districts	Communes	Nom PI	Superficie (ha)
24		Port Bergé	Tsarahasina	Betainkolotra	
25		Port Bergé	Ambodisakoana	Ambarijeby	
26		Port Bergé	Leanja	Antatatra	

NB : Pour la Région Alaotra Mangoro, les 9 PI prioritaires sont Ampandrianakanga, Ampasipotsy, Bembarry, Andranongorona, Imamba, Sahamamy, Sahamaloto, Ivakaka, Anony. Toutefois, si par suite de l'actualisation des ressources en eau disponibles compte-tenu du changement climatique, la superficie irrigable totale de ces 9 périmètres irrigués n'atteignait pas l'objectif, de nouveaux périmètres seraient ajoutés à la liste, et prioritairement :

- Périmètre d'Amboavory dans la Commune d'Amboavory, au Nord du périmètre d'Anony ;
- Périmètre de Sahamilahy, situé en amont du périmètre du PC 23 ;
- Périmètre d'Ilakana, situé dans la Commune de Manakambahiny, dans le district d'Ambatondrazaka ;
- Vallée Marianina PC 15 dans le district d'Ambatondrazaka ;
- Lovoka dans le district d'Ambatondrazaka ;
- Vohitraivo, dans le district d'Amparafaravola.